

JUILLET 2016

**ENJEUX**  
**DE L'ACTION HUMANITAIRE**  
**BASÉE SUR LES PRINCIPES:**  
**QUATRE PAYS EN PERSPECTIVE**

Avec un chapitre supplémentaire  
sur les points de vue des bailleurs

Étude commandée par Norwegian Refugee Council et  
Handicap International

**NRC**

NORWEGIAN  
REFUGEE COUNCIL

**HANDICAP**  
**INTERNATIONAL**

© NRC & HI, 2016

Norwegian Refugee Council et Handicap International remercient Andrew Cunningham, Elena Lucchi et Axelle Velten d'avoir effectué les recherches dans les quatre pays étudiés, et rédigé la version initiale des études de cas. Nous remercions également HERE-Geneva d'avoir mené les entretiens et les recherches ayant servi de support au chapitre Points de vue des Bailleurs.

Merci de citer comme suit:

Norwegian Refugee Council et Handicap International, Enjeux de l'Action Humanitaire basée sur les Principes: Quatre Pays en Perspective. (Genève: Norwegian Refugee Council et Handicap International, 2016)

**Norwegian Refugee Council (NRC)** est une organisation humanitaire non gouvernementale internationale et indépendante dont l'objectif est d'apporter assistance et protection, ainsi que des solutions durables aux personnes réfugiées et déplacées internes à travers le monde.

Pour plus d'informations, merci de contacter [nrcgeneva.policy@nrc.no](mailto:nrcgeneva.policy@nrc.no)

**Handicap International (HI)** est une organisation indépendante qui intervient dans des contextes de pauvreté et d'exclusion, de conflit ou de catastrophe. HI travaille sans relâche aux côtés des personnes vulnérables et en situation de handicap afin de les aider à satisfaire leurs besoins de base, améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.

Pour plus d'informations, merci de contacter [nherlemont@handicap-international.org](mailto:nherlemont@handicap-international.org)

Couverture:

*Camp pour PDI à Selang, Nepal. NORCAP/  
Kishor Sharma, 2016*

## Avertissement

Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Office of the United States of America Foreign Disaster Assistance et du Ministère des Affaires Étrangères norvégien. Le contenu de ce document ne reflète en aucun cas les positions des gouvernements américain et norvégien.

Les affirmations, conclusions et interprétations exprimées dans cette étude sont celles de l'équipe de recherche; elles sont fondées sur les informations disponibles au moment de la recherche, et ne reflètent pas nécessairement l'avis des personnes consultées.



NORWEGIAN MINISTRY  
OF FOREIGN AFFAIRS



**USAID**  
FROM THE AMERICAN PEOPLE

# TABLE DES MATIERES

<b>ABRÉVIATIONS</b> . . . . .	4
<b>NOTE DE SYNTHÈSE</b> . . . . .	5
<b>INTRODUCTION</b> . . . . .	7
Pertinence des principes humanitaires dans les contextes opérationnels . . . . .	8
Climat actuel affectant l'action humanitaire . . . . .	9
<b>ÉTUDES DE CAS</b> . . . . .	11
Étude de cas: COLOMBIE . . . . .	12
Étude de cas: NÉPAL . . . . .	22
Étude de cas: NORD DE LA SYRIE . . . . .	30
Étude de cas: SOUDAN DU SUD. . . . .	36
<b>CONCLUSIONS ET QUESTIONS TRANSVERSALES</b> . . . . .	47
Enjeux récurrents . . . . .	48
Recommandations. . . . .	51
<b>CHAPITRE ADDITIONNEL: POINTS DE VUE DES BAILLEURS SUR LES PRINCIPES HUMANITAIRES</b> . . . . .	56
Engagement des bailleurs à soutenir les principes humanitaires . . . . .	57
Enjeux du financement de l'action humanitaire basée sur les principes . . . . .	59
Recommandations. . . . .	64
<b>ANNEXES: CONCEPTION DE L'ETUDE ET METHODOLOGIE</b> . . . . .	66
<b>REMERCIEMENTS</b> . . . . .	69
<b>NOTES DE FIN</b> . . . . .	70
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> . . . . .	76

# ABRÉVIATIONS

<b>CERF</b>	Fonds Central d'Intervention d'Urgence
<b>ECHO</b>	Service d'Aide Humanitaire et de Protection Civile de la Commission Européenne
<b>ELN</b>	Armée de Libération Nationale (Colombie)
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>FARC-EP</b>	Forces Armées Révolutionnaires de Colombie-Armée du Peuple (Colombie)
<b>HI</b>	Handicap International
<b>CICR</b>	Comité international de la Croix-Rouge
<b>PDI</b>	Personnes Déplacées Internes
<b>DIIC</b>	Droit International des Interventions lors de Catastrophes
<b>DIH</b>	Droit International Humanitaire
<b>ONGI</b>	Organisation Non Gouvernementale Internationale
<b>GHD</b>	Bonnes Pratiques pour les Bailleurs de Fonds Humanitaires
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>NRC</b>	Norwegian Refugee Council
<b>GANÉ</b>	Groupe Armé Non Étatique
<b>OCHA</b>	Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires
<b>OCDE-CAD</b>	Organisation de coopération et de développement économiques-Comité d'Aide au Développement
<b>OFDA</b>	Office of U.S. Foreign Disaster Assistance (organisme d'USAID)
<b>PdC</b>	Protection Des Civils
<b>RCRCM</b>	Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
<b>UARIV</b>	Unité pour l'Assistance et la Réparation Intégrale aux Victimes (Colombie)
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>EHP</b>	Équipe Humanitaire Pays
<b>UNDSS</b>	Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
<b>MINUSS</b>	Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
<b>EHA</b>	Eau, Hygiène, Assainissement



# NOTE DE SYNTHÈSE

*L'Équipe d'Intervention Rapide de NRC s'adresse aux réfugiés soudanais de l'État du Nil Bleu au camp de Doro, Nil Supérieur, au Soudan du Sud. NRC/Christian Jepsen, 2012*

Les principes humanitaires – humanité, impartialité, neutralité et indépendance – sont soumis à une attention et à pressions croissantes. La politisation de l'aide, les problèmes de sécurité, les mesures antiterroristes, une diversité croissante d'acteurs et l'affirmation renouvelée d'acteurs étatiques et non étatiques, ne sont que quelques exemples de ce qui complique l'action humanitaire basée sur les principes. En dépit de ces enjeux, la valeur des principes humanitaires pour les acteurs de l'aide humanitaire a été plusieurs fois réaffirmée<sup>1</sup>. À l'origine de cette étude, il y a la reconnaissance que les quatre principes sont essentiels pour que les humanitaires puissent répondre aux besoins des populations affectées.

L'objectif de ce travail est de contribuer à une meilleure compréhension des enjeux – perçus et réels – auxquels les humanitaires sont confrontés sur le terrain lorsqu'ils appliquent les principes. Les pages qui suivent offrent un aperçu de quatre cas d'étude : la Colombie, le Népal, le nord de la Syrie et le Soudan du Sud. À travers une combinaison d'enquêtes de terrain, d'entretiens menés aux sièges, de recherches documentaires et d'un *webinaire*, les positions et observations de la communauté humanitaire sont présentées. Ces observations offrent un regard sur les enjeux auxquels sont confrontés les acteurs de l'action humanitaire basée sur les principes. En conséquence, l'article met en avant sept recommandations visant à aider les humanitaires et les États à améliorer leurs outils et renforcer leurs pratiques lorsqu'ils cherchent à mettre en œuvre une aide et une protection humanitaires basées sur les principes.

Afin de compléter ces aperçus, un addendum à l'étude met en avant le point de vue de membres sélectionnés parmi la communauté des bailleurs. Cette recherche a été menée via des entretiens avec des représentants des États à Genève, dans le but de comprendre comment les bailleurs perçoivent leur responsabilité dans le soutien des principes humanitaires et des Bonnes Pratiques pour les Bailleurs de Fonds Humanitaires. Ce dernier chapitre met en lumière les défis lancés aux États qui soutiennent l'action humanitaire basée sur les principes, notamment dans des zones de conflit. Sur la base de cette recherche, des recommandations supplémentaires pour les États et pour les humanitaires sont proposées, afin de renforcer leur adhésion aux principes humanitaires.

## RECOMMANDATIONS

Les humanitaires doivent progresser dans la mise en œuvre des principes humanitaires, en particulier leurs processus de décision interne.

Le dialogue, la coordination et la coopération entre humanitaires et autorités locales doivent être valorisés et mieux reconnus.

Selon une approche collective, les humanitaires doivent acquérir une compréhension commune des principes, qui doit être compréhensible dans une variété de langues, cultures et expériences historiques.

Les mesures antiterroristes doivent être mieux comprises par les organisations, afin de ne pas surinterpréter leurs dispositions et les contraintes associées.

Les pays donateurs devraient respecter leurs engagements relatifs à la non politisation de l'action humanitaire.

Les humanitaires doivent clarifier la notion de neutralité, sujette à interprétation.

«L'humanité d'abord» doit être entendu en termes de mise en œuvre, et non comme une explication conceptuelle.



# INTRODUCTION

*Camp de réfugiés du Nil Supérieur au Soudan du Sud, vu par hélicoptère. NRC/Christian Jepsen, 2012*

Les principes humanitaires continuent de soulever discussions et débats parmi la communauté internationale. Bien qu'ils soient largement reconnus comme la base essentielle de l'action humanitaire, leur interprétation et leur mise en œuvre restent compliquées dans la pratique, renforçant le besoin d'une discussion et d'un débat critique constants.

Le Norwegian Refugee Council (NRC) et Handicap International (HI) ont commandé cette étude dans le but de s'assurer que cette discussion permanente tienne compte des observations liées aux obstacles que connaissent les humanitaires sur le terrain. Depuis 2011, le Bureau Représentatif de NRC à Genève a mis en œuvre des projets ayant pour mandat d'accroître le respect et l'adhésion aux principes humanitaires par les États et les humanitaires. Handicap International est très impliqué dans les débats relatifs à l'action humanitaire basée sur les principes, et a développé un processus interne visant à soutenir ses équipes sur le terrain en matière de choix et dilemmes éthiques liés à la pratique des principes humanitaires. À cet égard, la Fondation Handicap International offre un aiguillage interne à ses opérations sur le terrain et, conjointement avec la Direction du Plaidoyer de Handicap International, promeut constamment l'application des principes humanitaires.

Cet article se concentre sur les défis lancés aux humanitaires dans quatre régions, en 2015-2016 : le Soudan du Sud, la Colombie, le Népal et le nord de la Syrie. Ces régions ont été choisies pour vérifier l'hypothèse selon laquelle au cours de crises diverses, plusieurs obstacles ayant des effets variés viennent peser sur l'adhésion aux principes humanitaires. En guise de conclusion, les résultats sont présentés sous la forme de recommandations et de questions additionnelles que le système humanitaire pourra examiner.

Dans les quatre régions, les enquêteurs ont posé les deux questions suivantes :

- Comment les principes humanitaires sont-ils perçus par les humanitaires ?
- À quels problèmes les humanitaires sont-ils confrontés lorsqu'ils apportent protection et assistance humanitaires dans ces environnements de crise ?

# LES PRINCIPES HUMANITAIRES<sup>2</sup>



## HUMANITÉ

La souffrance humaine doit être combattue partout où elle est rencontrée. L'objectif de l'action humanitaire est de protéger la vie et la santé, et d'assurer le respect des êtres humains.

## • | • IMPARTIALITÉ

L'action humanitaire doit être menée sur la seule base des besoins, en donnant la priorité aux cas de détresse les plus urgents, sans distinction de nationalité, race, genre, croyance religieuse, classe ou opinion politique.



## NEUTRALITÉ

Les acteurs humanitaires ne doivent pas prendre part aux hostilités ou à des controverses de nature politique, raciale, religieuse ou idéologique.



## • INDÉPENDANCE

L'action humanitaire doit être indépendante des objectifs politiques, économiques, militaires ou autres, que tout acteur pourrait poursuivre dans la région de mise en œuvre de l'action humanitaire.

## PERTINENCE DES PRINCIPES HUMANITAIRES DANS LES CONTEXTES OPÉRATIONNELS

Les principes humanitaires gouvernent l'action humanitaire en situation de crise, que celle-ci soit causée par des conflits armés ou des risques naturels.<sup>3</sup> Les principes sont ancrés dans le Droit International Humanitaire (DIH), qui régule la conduite des conflits armés et vise à en limiter les effets.<sup>4</sup> Le DIH délimite aussi les conditions que les parties au conflit peuvent imposer aux acteurs cherchant à apporter leur aide aux populations dans le besoin. Par exemple, les humanitaires peuvent se voir refuser l'accès à des zones contrôlées par des parties au conflit, s'ils n'interviennent pas d'une manière considérée comme humanitaire et impartiale.<sup>5</sup>

Bien qu'il incombe en premier lieu aux États d'apporter de l'aide aux populations qu'ils administrent, lorsque ces derniers n'y consentent pas ou en sont incapables, le rôle des humanitaires est de s'assurer que les personnes affectées par une crise aient accès à

l'aide et à la protection. Pour pouvoir intervenir et négocier l'accès à une zone de conflit, les humanitaires doivent se faire accepter

non seulement des groupes armés étatiques et non étatiques (GANE), mais également par les populations qu'ils cherchent à aider. Il est donc important que les acteurs humanitaires soient perçus comme des pourvoyeurs de services adéquats, à la fois neutres, indépendants et impartiaux, en particulier dans des environnements politisés.<sup>6</sup>

En raison de leur valeur en tant qu'outil pour la mise en oeuvre de l'aide humanitaire, les principes ont été intégrés à plusieurs résolutions, cadres, codes, normes, outils et lignes directrices de l'ONU.<sup>7</sup> Au fil des années, l'importance des principes humanitaires a été réaffirmée par les humanitaires, les organisations intergouvernementales et les États. L'exemple récent du Sommet Humanitaire Mondial 2016 a souligné l'importance de reconnaître, protéger et promouvoir la valeur des principes humanitaires, pour tous les acteurs.<sup>8</sup>

## **CLIMAT ACTUEL AFFECTANT L'ACTION HUMANITAIRE**

L'environnement dans lequel l'action humanitaire est menée est constitué de multiples parties prenantes, enjeux et problèmes qui entravent la mise en oeuvre des principes :

### **► Politisation**

Politiques de stabilisation et approches intégrées – qui allient défense, développement, diplomatie, renseignement et autres compétences étatiques dans des zones de conflit –, se sont ajoutées à l'instrumentalisation de l'aide humanitaire à des fins politiques.<sup>9-10</sup> De nombreux humanitaires craignent que des activités et objectifs humanitaires toujours plus nombreux soient utilisés à des fins politiques et diplomatiques pour la construction d'un système de sécurité internationale plus durable.<sup>11</sup>

### **► Pressions des bailleurs**

Depuis la crise financière de 2011 en Europe de l'Ouest, où sont basés les plus importants bailleurs humanitaires, la pression politique sur le financement de l'aide humanitaire a été croissante. Les bailleurs favorisent les interventions qui font preuve d'efficacité financière et affichent des résultats tangibles.<sup>12</sup> Alors que les besoins humanitaires croissent, il faut plus d'argent pour financer l'action humanitaire, et bien que les financements aient augmenté ces dernières années, ils restent insuffisants et souvent limités à une utilisation déterminée. De plus, le manque de financements souples en réponse à une crise peut compromettre la rapidité de l'action humanitaire. La plupart des humanitaires reçoivent des financements de sources variées afin d'accroître leur stabilité financière. Cependant, puisque la majorité des bailleurs ont des exigences différentes en matière de reporting et de redevabilité, collaborer avec plus de bailleurs peut augmenter la pression exercée sur les humanitaires. Tous ces éléments réduisent la capacité des humanitaires à prendre des décisions indépendantes sur la manière de distribuer l'aide conformément aux principes.

### **► Autorités nationales et groupes armés non étatiques (GANE)**

Des problèmes existent aussi avec des acteurs politiques au sein des États affectés par une crise. Au sein de la communauté humanitaire, il est fréquent de penser que les États et les GANE ont développé une résistance à la présence des humanitaires, et sont plus

fermes dans leurs interactions avec eux, ce qui se traduit souvent par des restrictions ou tentatives d'instrumentaliser les activités humanitaires.<sup>13</sup> Ceci est en partie dû aux inquiétudes des États liées à leur souveraineté et à l'ingérence extérieure dans leurs affaires intérieures.<sup>14</sup> Les États et les GANE s'inquiètent aussi de la politisation de l'aide et du cadre international général qui délimite l'action humanitaire. Dans le cas des GANE, la volonté d'autoriser les humanitaires à intervenir est largement motivée par l'intérêt personnel. Dans certains cas, les GANE peuvent penser qu'il est plus avantageux d'attaquer ou d'expulser les humanitaires plutôt que d'autoriser leur présence.<sup>15</sup> Dans d'autres cas, les GANE négocient un accès en échange d'une reconnaissance officielle de leur autorité dans certaines zones. Ceci peut également nuire à l'indépendance et à la neutralité des acteurs humanitaires.

#### ➤ **Mesures antiterroristes**

Les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis ont eu un impact sur l'environnement géopolitique et sur la sécurité mondiale. Ils ont également provoqué une augmentation des lois et pratiques antiterroristes (introduites pour la première fois en 1963), notamment des mesures visant à empêcher le détournement de l'aide humanitaire par des groupes désignés comme «terroristes».<sup>16</sup> De tels cadres peuvent avoir de graves répercussions légales pour les humanitaires et leurs équipes.<sup>17</sup> Ils ont conduit à des situations d'auto-régulation prudente, où les humanitaires choisissent de ne pas intervenir dans une zone particulière contrôlée par un groupe désigné comme «terroriste», à cause de l'incertitude quant au niveau de collaboration admise avec ces groupes.

#### ➤ **Insécurité et aversion au risque**

Dans de nombreux contextes, l'insécurité est à la fois le principal déterminant et obstacle à la présence humanitaire.<sup>18</sup> L'insécurité des humanitaires a augmenté, bien qu'il y ait débat sur les proportions de cette augmentation.<sup>19</sup> En réaction, ils sont devenus plus réticents face aux risques et se sont retirés de nombreuses zones fortement touchées par les conflits, où les besoins sont les plus grands. L'aversion au risque est aussi liée aux comportements et règles des bailleurs, qui restreignent l'utilisation des financements dans les environnements peu sûrs.

# ÉTUDES DE CAS

Bien que les humanitaires soient face à des enjeux communs lorsqu'ils apportent l'aide humanitaire à travers le monde, chaque zone d'intervention a ses propres obstacles contextuels ayant un impact sur leur capacité à appliquer les principes humanitaires.





# ÉTUDE DE CAS: COLOMBIE

*Enfants de la région de Cauca. NRC/Tuva Raanes Bogsnes, 2014*

## CONTEXTE

La Colombie est confrontée à des besoins humanitaires persistants, conséquence de l'impact du conflit armé et des violences, combinés à des catastrophes naturelles dans certaines zones. Depuis les années 60, un conflit armé non international se prolonge entre le gouvernement et les groupes de guérilla (les deux principaux étant les Forces Armées Révolutionnaires de Colombie-Armée du Peuple (FARC-EP) et l'Armée de Libération Nationale (ELN)).<sup>20</sup> Des groupes paramilitaires de droite et des groupes criminels ont aussi pris part à différentes phases du conflit. Les principales causes du conflit sont les inégalités dans la distribution des terres, le trafic de drogue, l'exploitation minière illégale et autres économies illégales, la discrimination et le manque d'opportunités socioéconomiques dans les zones rurales isolées où la présence de l'État est faible. Des négociations de paix entre le gouvernement et le principal groupe de guérilla (FARC-EP) sont en cours depuis 2012 pour tenter de mettre fin au conflit, et un cessez-le-feu bilatéral et « définitif » a été signé le 24 juin 2016.<sup>21-22</sup> Reste à voir si la signature de l'accord de paix avec les FARC-EP mettra un terme à la violence.

La violence associée au conflit armé interne en Colombie a provoqué le déplacement forcé de plus de six millions de Colombiens, et plus de 200 000 continuent de fuir chaque année, constituant la deuxième population de personnes déplacées internes dans le monde.<sup>23</sup> Les restrictions d'accès aux services de base, le confinement (mobilité restreinte) des membres des minorités ethniques et la contamination par les mines antipersonnel créent également des besoins humanitaires.

L'Équipe Humanitaire Pays agit de manière complémentaire avec l'action humanitaire du gouvernement colombien, et a pour cible 1,4 des 5,8 millions de personnes dans le besoin.<sup>24</sup> L'optimisme actuel autour des discussions de paix et le discours post-conflictuel constant influencent lentement les plans d'action des acteurs humanitaires et de développement. Par exemple, la stratégie 2016 de l'EHP est organisée selon trois objectifs clés: «Sauver

des vies», avec un accent sur les droits de l'homme et une approche différentielle ; augmenter la résilience et les solutions durables ; et des actions de protection.<sup>25</sup>

## QUI A ÉTÉ CONSULTÉ ?

Parmi tous les cas étudiés, la Colombie a offert le meilleur accès aux parties prenantes. L'accès à des fonctionnaires et autorités travaillant sur la réponse aux crises aux niveaux central et local s'est avéré aisé. Pour le cas colombien, la voix du gouvernement est donc centrale. L'accès aux GANE est limité à la fois pour les humanitaires et les enquêteurs ; cependant, d'autres acteurs locaux de la société civile ont pu être approchés. Dans le cadre de l'étude, les communautés affectées ont également été consultées, via des représentants des Associations de Victimes (Asociaciones de Víctimas).

## LES PRINCIPES ONT-ILS ÉTÉ BIEN COMPRIS ?

Le conflit en Colombie a duré plusieurs décennies ; les humanitaires et les parties au conflit connaissent généralement bien les principes humanitaires. Cependant, bien que des réflexes de base concernant les principes humanitaires existent, les enquêteurs ont décelé un certain degré de confusion lorsqu'ils ont demandé aux personnes interrogées de nommer et définir les principes. Les organisations non gouvernementales (ONG) locales ont pour la plupart compris et se sont approprié le discours des principes humanitaires, en particulier le principe d'impartialité et de non discrimination dans le choix des bénéficiaires. Cela dit, cette compréhension est souvent liée à l'idée que les principes sont un outil nécessaire de protection des humanitaires face aux incidents de sécurité, enlèvements, etc., pour «être à l'abri».

À l'échelle locale, certains employés d'organisations humanitaires confondent ou amalgament parfois les principes d'indépendance et d'impartialité avec celui de solidarité. À l'unanimité, les humanitaires interrogés perçoivent les principes comme un cadre de référence clé, utile. Les principes sont souvent définis comme une «carte de navigation», assurant aux humanitaires clarté et orientation lors des prises de décision.



*Via l'assistance juridique de NRC, cette communauté de personnes déplacées internes a pu récupérer ses terres et cultive désormais le café. NRC, 2015*

### POINTS DE VUE DES COMMUNAUTÉS AFFECTÉES SUR LES PRINCIPES HUMANITAIRES

Les membres des communautés affectées interrogés ont spécifiquement déclaré que le principe d'impartialité n'est pas toujours respecté en Colombie. Ils ont illustré leur propos en soulignant que la présence des humanitaires dans la plupart des zones problématiques est insuffisante, en conséquence de quoi les zones les plus accessibles reçoivent le plus d'aide humanitaire. En pratique, cependant, l'accès se fait souvent à la discrétion des autorités, qui suggèrent ou invitent les humanitaires à intervenir dans certaines zones stratégiques. Selon les autorités, l'impartialité peut être mieux respectée en améliorant le dialogue avec les dirigeants et autorités communautaires, afin de vérifier et trianguler l'information sur les besoins.



## HUMANITÉ

L'humanité a rarement été mentionnée comme principe de l'action humanitaire. Une explication possible est que l'humanité est considérée comme allant de soi, comme étant la base et la logique de l'action humanitaire. Quant aux manières de promouvoir le principe d'humanité, les personnes interrogées ont mentionné l'importance de respecter les communautés et leur dignité, leurs coutumes et leur culture, en plus de répondre à leurs besoins.



## IMPARTIALITÉ

La plupart des organisations ont mentionné qu'elles soutenaient généralement le principe d'impartialité par la mise en place d'évaluations indépendantes des besoins et priorités ; en travaillant dans les zones les plus vulnérables, de manière non discriminatoire vis-à-vis du genre et des origines ethniques. Cependant, deux obstacles à l'impartialité ont été révélés : le manque d'accès et d'autorisations de sécurité, et la réponse à des besoins liés à « d'autres situations de violence ».



## NEUTRALITÉ

Dans ce contexte complexe et polarisé, les personnes interrogées ont souvent cité la neutralité comme principal pilier de leur acceptation par les acteurs armés. Pour promouvoir leur image de neutralité, les humanitaires investissent dans une communication opérationnelle autour des principes humanitaires, expliquant leurs mandats et leurs actions. Cependant, si une minorité d'organisations collaborent avec toutes les parties au conflit, les autres ne communiquent autour de leurs activités qu'avec les communautés et autorités locales. Nombre d'autorités gouvernementales ont aussi reconnu l'importance de la neutralité et de l'indépendance vis-à-vis des objectifs politiques, afin d'apporter l'aide nécessaire dans des zones où le gouvernement n'a pas la confiance des communautés, et où le conflit demeure intense.



## INDÉPENDANCE

L'indépendance opérationnelle et financière est essentielle pour obtenir le respect de toutes les parties au conflit. Certains humanitaires soulignent l'importance de soutenir une apparence d'indépendance, particulièrement lors de la conduite d'évaluations ou la distribution de l'aide.

## AUTRES VALEURS

Certains entretiens ont révélé que les quatre principes humanitaires n'étaient pas perçus comme isolés d'autres principes directeurs pertinents, et d'autres concepts comme l'approche « ne pas nuire » et « l'intérêt supérieur de l'enfant » ont été privilégiés.

## ACTION HUMANITAIRE BASÉE SUR LES PRINCIPES : ENJEUX LIÉS AU CONTEXTE

### ► Accès

Toutes les organisations humanitaires n'ont pas le même niveau d'accès et d'acceptation à travers le pays, en partie car elles sont mal vues par les communautés et les GANE. L'aversion au risque des humanitaires est un autre facteur qui peut limiter leur accès. Nombre de personnes interrogées ont souligné qu'elles suivaient rigoureusement les recommandations du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (UNDSS), et n'intervenaient pas sans une habilitation officielle. L'adhésion aux restrictions de l'UNDSS n'est pas souvent remise en question, malgré le fait que l'ONU n'ait aucun contact officiel avec les GANE ; les acteurs ayant un contact direct avec les communautés et les groupes armés – comme le Comité International de la Croix-Rouge (CICR) –, semblent en mesure de négocier un accès meilleur et plus sûr. Ceci illustre comment principes humanitaires – tels que le CICR les applique –, accès et aversion au risque peuvent être interconnectés.

L'accès à des zones montagneuses éloignées, à la jungle ou aux zones minées, est aussi une barrière physique pour les humanitaires.

### ► Proximité extrême avec les communautés

L'approche communautaire semble être la méthode dominante, et cela se vérifie par une tendance à la hausse des financements pour ce type de programmes. La proximité avec les communautés est essentielle pour établir des mécanismes de redevabilité et une approche basée sur les besoins ; mais on peut se demander si cette proximité extrême, cette coexistence des humanitaires avec les communautés, ne pourrait pas mettre en danger l'impartialité ou la neutralité de l'action ou, plus spécifiquement, si la solidarité peut porter atteinte à l'objectivité lors de l'analyse des besoins. Un membre d'une ONG a souligné l'importance d'avoir des responsables sur le terrain pour soulever régulièrement cette question auprès des équipes. Il faut noter que le gouvernement n'autorise que le CICR et l'Église catholique à dialoguer directement avec les GANE, et que la plupart des humanitaires dépendent donc des communautés pour négocier leur accès et assurer leur sécurité dans les zones de conflit. L'idée derrière cette stratégie est que les communautés ont des liens avec les GANE, ou disposent de dirigeants



*NRC met en place des programmes d'éducation pour adultes dans le Cauca, Colombie. NRC, 2015*

### POINT DE VUE DU GOUVERNEMENT COLOMBIEN SUR LES PRINCIPES HUMANITAIRES

Les fonctionnaires dédiés à la réponse aux crises (aux niveaux local et national) ont confirmé l'idée que les principes humanitaires sont essentiels pour assurer aux humanitaires un accès aux populations affectées, en particulier dans des zones de conflit permanent ou intense, auxquelles l'État n'a pas accès. Il est intéressant de noter que les autorités gouvernementales reconnaissent aussi l'importance des principes humanitaires lors de la phase de transition, étant donné que le processus de paix ne peut pas être effectif partout, immédiatement.

Avec la Directive Présidentielle 07 de 2001, mettant en avant «le soutien, le dialogue et la collaboration de l'État avec les ONG qui développent des activités humanitaires dans le pays», le gouvernement colombien reconnaît «la légitimité des ONG humanitaires... qui s'inspirent des principes d'humanité, d'impartialité et d'indépendance»<sup>26</sup> (on note l'absence de la neutralité).



*Programme d'éducation pour adultes de NRC dans le Cauca, Colombie. NRC, 2015*

communautaires désignés par eux. Cette pratique, imposée aux humanitaires, jette le doute sur l'application du principe de neutralité, et crée la possibilité d'une mise en danger des communautés, en les utilisant comme intermédiaires, ce qui les rend responsables de la sécurité et les désigne comme étant proches des GANE.

Du point de vue des chercheurs, les humanitaires devraient réfléchir à cette pratique et se demander si elle ne constitue pas une violation des principes de «ne pas nuire» et neutralité.

#### ► **Rôle du gouvernement colombien**

Ces dernières années, le gouvernement colombien a progressivement pris en charge l'action humanitaire et de développement. Plus particulièrement, le pays a établi des institutions spécialisées, comme l'Unité pour l'Assistance et la Réparation Intégrale aux Victimes (UARIV) et l'Unité Nationale pour la Gestion du Risque de Catastrophes, qui sont peu à peu devenues les principaux pourvoyeurs d'aide lors des crises. De plus, le gouvernement met en place des stratégies d'assistance, selon lesquelles les autorités civiles travaillent de concert avec l'armée afin de pénétrer de nouvelles zones et d'offrir des services de base, comme les brigades de santé. Dans le passé, nombre d'humanitaires se sont vus demander de participer à de telles brigades ; certains l'ont fait, brièvement, mais la plupart ont refusé, conscients des implications sur la perception de leur travail, notamment en ce qui concerne leur indépendance et leur neutralité.

Progressivement, le gouvernement se conforme à ses obligations d'assistance, assurant les droits fondamentaux des citoyens et protégeant les victimes du conflit. Bien qu'il doive encore gagner la confiance des communautés de certaines des zones les plus reculées, ailleurs le gouvernement gagne petit à petit l'acceptation des populations et communautés, et n'est plus perçu comme un ennemi. La part de cette activité relevant d'une stratégie visant à «gagner les cœurs et les esprits» est incertaine. Cet engagement croissant, soutenu par des financements et des services, crée un rapprochement entre humanitaires et institutions



*Communauté de PDI en Colombie. NRC, 2015*

gouvernementales. Les acteurs à mandats multiples et spécialisés travaillent de plus en plus sur un «mode de partenariat» avec les institutions gouvernementales et les autorités locales.

Plusieurs ONG internationales utilisent des fonds gouvernementaux pour mettre en œuvre des programmes dans des zones reculées; d'autres distribuent des produits alimentaires et non alimentaires achetés et fournis par le gouvernement. Les bailleurs internationaux sont conscients que leurs contributions sont moindres en comparaison des ressources allouées par l'État pour l'urgence et surtout l'aide au développement. La question se pose aussi de savoir comment les acteurs humanitaires doivent participer à la mise en place des accords de paix. Certains y voient une menace contre les principes humanitaires, dans la mesure où le gouvernement est responsable de la mise en oeuvre des activités dans le cadre de ces accords.

De manière plus pragmatique, certaines organisations soutiennent directement les efforts du gouvernement pour recenser les personnes affectées par le conflit à travers le pays, selon la «Loi de réparation des victimes», en partenariat avec l'UARIV.<sup>27</sup> Au niveau local, les municipalités font souvent l'évaluation des besoins et coordonnent l'action d'urgence. S'il est louable que le gouvernement s'implique dans son rôle de soutien des droits civiques, il n'en reste pas moins partie au conflit, avec ses propres objectifs politiques. L'indépendance et la neutralité sont difficilement atteignables dans ces conditions, en particulier lorsque certaines populations affectées sont stigmatisées comme ayant cohabité avec des GANE.

### ► **Coordination humanitaire**

Dans le contexte actuel, toutes les parties soutiennent la coordination. Un représentant d'une ONG a soulevé le problème des représentants du gouvernement participant aux réunions de l'EHP. Si cette décision semble liée à une volonté de coordination et de transparence des autorités, elle est aussi perçue comme un obstacle à la discussion autour de sujets sensibles, et laisse penser que les humanitaires ne collaborent qu'avec une seule partie au conflit. Les visites conjointes sur le terrain, les évaluations communes et la collaboration avec les autorités



*Écoliers de la province de Cauca, Colombie. NRC/Tuva Raanes Bognes, 2014*

(afin de les responsabiliser ou de renforcer leurs capacités dans certains secteurs) ne sont plus perçues comme des atteintes à la neutralité. Cependant, une question demeure quant à la perception de la neutralité et ses conséquences, dans l'éventualité où le conflit serait réactif. Puisque les discussions de paix ont lieu alors que des combats sont toujours en cours, un niveau de distinction entre humanitaires et gouvernement pourrait encore être nécessaire.

Seule une minorité des organisations humanitaires interrogées dispose d'outils de suivi, d'orientation ou de prise de décision stratégique dérivés directement des principes humanitaires, ou de sessions périodiques d'autoévaluation visant à suivre la bonne intégration et la mise en œuvre des principes au sein de leurs stratégies, de la gestion des programmes et des activités des projets. Dans le meilleur des cas, ceci fait l'objet de discussions ad hoc, mais rarement de systèmes de suivi régulier. Au cours d'un entretien, une personne interrogée a déclaré que les discussions autour des principes étaient très rares lors des réunions des clusters de l'ONU. Interrogés sur l'indépendance financière et le choix des bailleurs, seuls deux humanitaires ont déclaré qu'ils disposaient de politiques «basées sur les principes» pour les guider dans le choix de leurs bailleurs.

#### ► Politisation de l'aide

Les enjeux d'indépendance sont principalement liés aux questions de financement et de politisation de l'aide. Une telle politisation intervient aux niveaux international et national, principalement à cause de l'implication du gouvernement dans le financement et la coordination de l'aide. Le processus de paix et le discours post-conflictuel actuel exercent une forte pression sur le financement de l'aide humanitaire. Les intérêts politiques sont perçus comme primordiaux, et la tendance met l'accent sur les questions de développement ou de long terme, aux dépens des problèmes humanitaires. Conscients que les besoins humanitaires demeureront après l'accord de paix, les bailleurs réorientent cependant progressivement l'aide vers des objectifs de développement et de paix. Dans certaines zones du pays, alors que le conflit est toujours en cours et les besoins critiques, les humanitaires interrogés perçoivent un risque manifeste lié au manque d'attention et d'action face à ces



*La communauté de déplacés de La Secreta, assistée par NRC, est désormais capable de cultiver café, mangues et mandarines. NRC, 2015*



*NRC a construit des abris mobiles pour les personnes déplacées du Cauca, Colombie. NRC/Marcela Olarte, 2015*

besoins, contribuant ainsi à l'émergence d'une « crise oubliée » en Colombie. Les personnes interrogées notent que le financement de l'aide pourrait diminuer dans les années à venir en raison des pressions politiques et non d'une réduction objective, tangible des besoins.

D'autres ont exprimé leurs inquiétudes à propos du recul du plaidoyer humanitaire et de l'augmentation du rôle d'acteurs du développement comme le PNUD et l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime. Dans ce contexte, il existe un risque que des considérations politiques éclipsent l'action humanitaire, mettant ainsi en danger l'indépendance et l'impartialité de l'aide.

#### ► Pressions des bailleurs

Les plupart des bailleurs soutiennent le respect des principes humanitaires via leur choix de partenaires. Certains bailleurs évaluent la capacité d'action globale d'une ONG, sa capacité d'action humanitaire et l'importance qu'elle donne à l'action humanitaire basée sur les principes. Néanmoins, les bailleurs sont aussi conscients que de nombreuses organisations agissent via des partenaires locaux. Cette pratique peut affecter l'action humanitaire basée sur les principes, ces partenaires n'ayant souvent pas l'expérience ou la distance nécessaires par rapport aux dynamiques et problèmes locaux pour être tout à fait neutres et impartiaux. Au besoin, les bailleurs peuvent interrompre l'action ou le versement des fonds.

S'il est connu que les financements sont soumis à conditions – incluant des priorités géographiques ou thématiques – on sait également que certains bailleurs sont plus attachés aux principes que d'autres, et plus cohérents dans l'application des Bonnes Pratiques pour les Bailleurs de Fonds Humanitaires. Cependant, seuls quelques bailleurs financent exclusivement l'action humanitaire ou sont organisés de manière à conserver l'indépendance de l'action humanitaire vis-à-vis de considérations externes ou d'intérêts commerciaux. Les bailleurs eux-mêmes reconnaissent que dans le cas de la Colombie, leur rôle multiple ne les aide pas à être perçus comme neutres et impartiaux par toutes les parties au conflit. Les

personnes interrogées ont aussi cité les cadres bailleurs, leurs plans stratégiques, formats standards et calendriers de mise en œuvre comme autant d'obstacles à l'action humanitaire basée sur les principes. La rigidité de ces structures nuit souvent à l'action d'urgence lorsque les besoins sont importants. Par ailleurs, la planification annuelle des budgets peut entraver la protection à long terme et les processus de renforcement des capacités.

### ► **Autres situations de violence**

Elles incluent la violence exercée par des groupes armés criminels non parties au conflit. Dans certaines régions de Colombie, ce type de violence provoque morts, blessures, agressions sexuelles, déplacements massifs et prolifération des armes de manière similaire aux conflits «traditionnels». Cependant, bien des humanitaires ignorent comment répondre à ces besoins, qui ne concernent pas directement le conflit interne et ne sont pas des cas classiques du point de vue du DIH. Bien que les bailleurs perçoivent les autres situations de violence comme un obstacle à l'impartialité et que les besoins soient de plus en plus identifiés, l'action tarde à être mise en œuvre et les financements sont rares. Il semble que le Cluster Protection de l'ONU ait du mal à analyser et à suivre les agissements de ces bandes armées, et les besoins humanitaires qu'ils engendrent.

Lorsqu'on leur demande si les principes humanitaires s'appliquent et sont utiles pour ces autres cas de violence, les personnes interrogées ont des opinions très divergentes. Pour certains, la faible structuration des bandes et autres groupements criminels implique une faible chaîne de commandement – voire aucune –, rendant impossible tout dialogue ou négociation. Les objectifs criminels de tels groupes suggèrent qu'un dialogue basé sur les principes humanitaires (ou les droits de l'homme) ne les intéresse tout simplement pas. Tout dialogue autour de problèmes de protection aurait un impact minimal auprès de ces groupes. Pour d'autres, il est important de gérer les perceptions de neutralité et de conserver une posture neutre vis-à-vis de ces groupes, afin de gagner leur acceptation et celle des communautés qu'ils contrôlent. Ne pas être perçus par eux comme une menace serait un prérequis pour tout dialogue.

## **EN BREF**

En Colombie, malgré un consensus théorique général sur l'importance d'une action humanitaire neutre, impartiale et indépendante, la compréhension et la mise en pratique des principes humanitaires sont considérées comme problématiques. Nombre d'acteurs et de bailleurs de l'aide humanitaire interrogés ont exprimé leur crainte que l'utilisation du «discours sur les principes humanitaires» par des acteurs ayant une compréhension limitée et une faible capacité d'application des principes diminue leur force et leur valeur, et nuise à la crédibilité du secteur.

En Colombie, le rôle du gouvernement dans le processus de paix et dans la coordination humanitaire crée des zones grises significatives pour l'action humanitaire basée sur les principes; il en va de même pour d'autres problèmes comme l'impact de la violence des bandes criminelles. La perception de neutralité et d'impartialité est particulièrement importante pour accéder aux populations, mais des rapports trop étroits avec le gouvernement – qui dirige l'action humanitaire – ou les communautés, peut nuire à cette perception. La politisation de l'aide a été soulevée comme étant un problème particulier, notamment dans le contexte actuel de transition vers la paix et le développement.



## ÉTUDE DE CAS : NÉPAL

*Jamil Ahmed Awan, envoyé de NORCAP, parle aux familles d'Ayub et de Binab au camp pour PDI de Chuchhepati, Katmandou. NORCAP/Ida Sem Fossvik, 2016*

### CONTEXTE

Le Népal accueille une variété d'acteurs de développement, travaillant dans un contexte post conflictuel touché par des risques naturels chroniques. Ces derniers incluent les inondations accompagnant les moussons annuelles, des glissements de terrain et occasionnellement, des séismes majeurs. En avril et mai 2015, deux séismes de magnitude 7,8 et 7,3 ont frappé le Népal, faisant 8 891 morts et provoquant le déplacement temporaire de 188 900 personnes, ainsi que la destruction de 605 254 habitations.<sup>28</sup> Puisqu'une part importante des dégâts sont intervenus dans des villages de montagne isolés, les opérations de secours ont été particulièrement difficiles.

Avec le soutien de nombreux partenaires humanitaires, le gouvernement népalais a lancé une opération humanitaire de grande échelle pour venir en aide aux centaines de milliers de déplacés et de personnes touchées par les dégâts liés au séisme. Bien que plus de 450 organisations humanitaires se soient mobilisées, les humanitaires n'étaient pas seuls à intervenir, et des communautés locales, des volontaires, des organisations de jeunesse, le secteur privé et des pays voisins ont également participé aux opérations.<sup>29</sup> La variété des acteurs impliqués a eu un impact significatif sur la marge de manœuvre dont disposaient les humanitaires pour appliquer les principes.

### QUI A ÉTÉ CONSULTÉ ?

Les points de vue recueillis dans cette étude sont ceux d'acteurs basés à Katmandou, intervenant auprès des personnes affectées par le séisme d'avril 2015. Ils incluent des représentants d'ONGI, d'agences internationales de développement, et de l'ONU. Malheureusement, les enquêteurs n'ont pas pu avoir accès aux représentants des partis politiques (ce qui aurait pu apporter un éclairage intéressant, beaucoup étant liés à des GANE) et des ONG nationales. L'étude est limitée, puisque le point de vue des bénéficiaires n'a pu être recueilli.

## LES PRINCIPES ONT-ILS ÉTÉ BIEN COMPRIS ?

Lorsqu'elles ne font pas face à des urgences liées aux catastrophes naturelles, la plupart des organisations présentes au Népal mènent des activités de développement. Dans ce contexte orienté vers le développement, la compréhension des principes s'est avérée variée, et de nombreuses personnes interrogées les ont souvent confondus ou amalgamés avec d'autres concepts. D'autres priorités, comme la durabilité, le renforcement des capacités et la diminution de l'exclusion sociale, ont également été mis en compétition avec les principes.

### HUMANITÉ



Bien que le principe d'humanité ait uniquement été cité après y avoir été invité, les personnes interrogées ont généralement reconnu son importance, et confirmé que leur priorité était d'alléger la souffrance humaine durant toutes les phases de la réponse au séisme, quel que soit le type d'intervention (développement ou urgence).

### IMPARTIALITÉ



De nombreuses personnes interrogées ont compris que le principe d'impartialité requérait que les plus vulnérables soient priorisés, mais ont aussi souligné la forte pression du gouvernement pour qu'une aide égalitaire soit apportée, ce qui a constitué un obstacle majeur à l'impartialité.

### NEUTRALITÉ



Le principe de neutralité a été considéré comme touchant à la manière dont les humanitaires gèrent les dynamiques politiques dans le contexte népalais. Une majorité de personnes interrogées a déclaré qu'il était important de gérer les relations avec les différents centres de pouvoir afin de rester neutres ; cependant en pratique, ne pas être politisé s'est avéré difficile. Certains se sont demandés si le principe de neutralité était pertinent en dehors de la réponse à un conflit.

### INDÉPENDANCE



À cause des pressions pour les amener à adhérer aux politiques gouvernementales, nombre de personnes interrogées ont fait référence au gouvernement népalais plutôt qu'aux bailleurs lorsqu'ils ont débattu du principe d'indépendance.

## ACTION HUMANITAIRE BASÉE SUR LES PRINCIPES : ENJEUX LIÉS AU CONTEXTE

### ► Accès

La faiblesse des infrastructures couplée à des glissements de terrain liés au séisme et aux fortes pluies ont rendu l'accès aux victimes des régions de haute montagne extrêmement difficile. La capacité des organismes d'aide à identifier les besoins et à intervenir de manière impartiale s'en est trouvée réduite.

### ► Exclusion sociale

Les bailleurs, les ONG et les membres de l'ONU interrogés partageaient l'avis que le plus grand obstacle à une aide humanitaire impartiale était l'exclusion, endémique du Népal. Elle est fondée sur la caste, le clan, la classe, l'ethnie et la localisation, et est le résultat de réalités politiques et de décisions gouvernementales anciennes. Souvent en cas de catastrophe, les personnes dont les besoins sont les plus grands étaient déjà les plus chroniquement vulnérables et marginalisées. Bien qu'une réponse impartiale face à la crise aurait priorisé ces personnes lors de distributions ciblées, le gouvernement a exigé une distribution générale, sans prise en compte des besoins. Ce fut un point de désaccord majeur entre les agences internationales et le gouvernement, et un défi majeur pour l'impartialité.

### ► Rôle du gouvernement dans le financement humanitaire

Pour les organisations humanitaires interrogées, un des obstacles perçus à l'adhésion aux principes humanitaires était que le gouvernement avait initialement demandé que

*Le séisme a endommagé sa maison, et Neeta Belavu vit aujourd'hui sous une tente, dans un camp pour PDI. NORCAP/Kishor Sharma, 2016*





*Ram est membre du Comité de gestion communautaire, fondé par l'IOM afin de mobiliser la population locale pour les travaux d'amélioration des camps pour PDI.*

*NORCAP/Kishor Sharma, 2016*

tous les financements relatifs à la réponse au séisme soient administrés par lui. Des personnalités interrogées parmi les agences de l'ONU ont affirmé que le gouvernement sous-utilisait son budget de manière chronique, parfois de 40%. On estime que les financements des bailleurs représentent environ 25% du budget du gouvernement. De plus, bien que la capacité d'absorption du gouvernement n'ait pas été à la hauteur des fonds reçus, les bailleurs ont continué à entretenir un haut niveau de financement, et ainsi une part importante des fonds alloués à l'aide d'urgence n'a pas été employée pour satisfaire rapidement les besoins humanitaires.

#### ➤ **Rôle du gouvernement dans la Coordination Humanitaire**

La réponse au séisme d'avril 2015 a été élaborée selon le système des «clusters», dans lequel des homologues de l'ONU et du gouvernement codirigent chaque cluster. Comme c'est le cas dans ce genre de situations, les clusters sont activés à la demande du gouvernement en réponse à une catastrophe. Des sources clés au sein d'organisations internationales ont questionné la capacité du gouvernement à assumer la responsabilité de cette codirection, et un système parallèle international de codirections s'est développé afin d'assumer la plupart des responsabilités de gestion pratique des clusters. Malgré ce soutien additionnel, les ONG internationales se sont fréquemment plaintes de la manière dont le gouvernement népalais coordonnait la distribution de l'aide humanitaire. Par exemple, nombre de personnes interrogées ont déclaré que le gouvernement exerçait un important «contrôle», et qu'il pouvait être «étouffant» de naviguer dans la bureaucratie complexe. La combinaison d'une multitude de centres de pouvoir et de différents ministères, souvent contrôlés par différents partis politiques, castes et groupes ethniques avec lesquels il faut traiter individuellement, rend les négociations avec les organes gouvernementaux complexes et difficiles.



Padma Kumari Shrestha a été blessée lors du séisme l'année dernière. Elle reçoit des soins de kinésithérapie à l'Unité de Réadaptation Intensive, conçue et mise en place par des experts de NORCAP, afin de retrouver l'usage de son bras.  
NORCAP/Kishor Sharma, 2016



*Camp pour PDI au centre de Katmandou. Six mois après le séisme, les personnes (pour la plupart venues de Sindhupalchok) vivent toujours dans des tentes, dans la capitale. Leurs maisons n'ont toujours pas été reconstruites, et ils ne peuvent pas rentrer chez eux. Tim Dirven / Handicap International, October 2015*

Les personnes interrogées parmi les agences internationales ont déclaré qu'il existait des obstacles politiques à leur travail, dus notamment aux incohérences entre les décisions prises à l'échelle nationale et leur application au niveau des districts. Les humanitaires ont aussi souligné le fort taux de renouvellement des représentants gouvernementaux – en particulier au niveau des districts –, leur manque d'expérience dans la coopération avec des acteurs internationaux, et leur faible connaissance des principes humanitaires. Certaines personnes interrogées ont remarqué que lors des négociations avec le gouvernement sur l'action d'urgence, les principes humanitaires n'étaient pas directement cités, mais remplacés par la volonté de créer «une atmosphère permmissible». Elles considéraient que cela créerait un espace humanitaire comparable à celui négocié grâce aux principes.

Pour le gouvernement népalais, l'action d'urgence face au séisme était un renforcement des activités normales de développement, et en conséquence les humanitaires et les bailleurs ont été priés de retourner à leurs programmes de développement habituels dès que possible. Au sein de la communauté internationale, beaucoup pensent que ces pressions visant à mettre fin rapidement à la période de crise sont à l'origine de la forte taxation (46%) sur l'importation des ressources humanitaires, huit semaines seulement après le séisme.<sup>30</sup> La position du gouvernement, notamment via une telle taxe, a inévitablement impacté l'indépendance de l'action humanitaire.

#### ► Politisation de l'aide

De nombreuses personnes interrogées ont déclaré que les décisions concernant la distribution de l'aide n'étaient pas prises de façon impartiale par le gouvernement et par la plupart des ONG nationales (presque toutes connectées à des partis politiques), qui favorisent leurs soutiens ou communautés. En outre, les organismes d'aide internationale ont remarqué qu'ils subissaient une pression les incitant à faire de même, et que leur souhait



*Patan, Katmandou, une jeune fille évacuée des débris de sa maison. Lucas Veuve / Handicap International, May 2015*

de distribuer l'aide de manière impartiale était difficilement conciliable avec la nécessité de maintenir des liens constructifs avec le gouvernement et les acteurs locaux. Il a par ailleurs été souligné que les organismes de développement avaient également tendance à pérenniser leurs liens de coopération avec le gouvernement, plutôt que d'appliquer les principes humanitaires, notamment pour assurer le maintien de leur espace opérationnel après la phase d'urgence. De nombreux acteurs ne remettaient pas en cause les évaluations de vulnérabilité approuvées par le gouvernement, même si beaucoup pensaient qu'elles ne reflétaient pas les besoins humanitaires.

Par ailleurs, nombreux étaient ceux qui ont exprimé leur crainte que de nouveaux acteurs humanitaires, sans expérience au Népal, ne soient pas sensibles à la situation politique. Certains organismes de développement craignaient que la présence des humanitaires ait un impact pervers sur leurs propres relations avec le gouvernement. Ils ont expliqué que cela était dû aux ressources massives importées par les humanitaires, et à leur volonté de sortir du cadre défini par les acteurs de développement – ayant des objectifs à long terme – et le gouvernement.

#### ► **Implication du secteur privé dans la réponse à la crise**

Le secteur privé a été actif à tous les niveaux de la réponse au séisme, depuis de petits groupements informels à de grandes compagnies. Les services essentiels – comme les télécommunications – ont été inclus au système de coordination des clusters, auquel ont participé certaines multinationales ayant apporté un support non financier via des services. Il a été dit à plusieurs reprises qu'en général, le secteur privé a eu tendance à «se

débarrasser du problème» en demandant aux personnes ce dont elles avaient besoin et en leur fournissant rapidement. Leur action a été perçue comme étant tournée vers les résultats, et proactive. Bien que les principes n'aient joué aucun rôle conscient dans ce processus, l'humanité était sans doute à l'origine de leur action, et ces acteurs donnaient le sentiment de chercher à travailler indépendamment du gouvernement et des acteurs de l'aide internationale, considérés comme ayant un fonctionnement lent et bureaucratique. Leur priorité était d'apporter de l'aide à ceux qui en avaient le plus besoin. Cependant, bien que l'humanité et l'indépendance aient guidé l'action du secteur privé, les motivations des grandes sociétés allaient parfois au-delà du désir d'aider les personnes, par exemple en reconstruisant rapidement les lignes de télécommunication afin de protéger leurs intérêts financiers. La bureaucratie du gouvernement a aussi été perçue comme une entrave aux opérations du secteur privé, dont certains des acteurs ont été décrits comme n'étant pas aussi conscients, ou sensibles aux problèmes de détournement de l'aide que les ONGI ou l'ONU. De plus, leur analyse sociopolitique n'était pas aussi robuste que celle des acteurs traditionnels de l'aide. Bien que le succès du secteur privé soit une contribution positive à l'action humanitaire au Népal, leur implication pose la question de la pertinence des principes humanitaires dans ce contexte de catastrophe.

## EN BREF

L'étude de cas du Népal met en évidence les obstacles à l'adhésion aux principes humanitaires dans un contexte d'urgence où cohabitent acteurs de développement et d'urgence. Certains des obstacles remarqués dans les autres études de cas étaient également fortement présents, comme l'accès aux terrains difficiles et la politisation de l'aide. Le rôle du gouvernement népalais dans la coordination de l'action a rendu difficile l'application des principes d'impartialité et d'indépendance par les humanitaires, à cause de la forte bureaucratie, de l'existence d'un réseau complexe de centres de pouvoir ayant tous des intérêts politiques divergents, ainsi que d'un fort taux de remplacement des représentants du gouvernement. L'exclusion sociale endémique a également posé des défis supplémentaires à la distribution impartiale de l'aide. La plupart des pour PDI ont souligné la difficulté d'équilibrer l'adhésion aux principes et le besoin de maintenir une relation constructive avec le gouvernement. En conséquence, les humanitaires ont eu des difficultés à surmonter les restrictions gouvernementales et à apporter une aide humanitaire basée sur les principes.

Certains enjeux étaient liés à la variété des acteurs, dont les priorités et le degré d'adhésion aux principes divergeaient. Les organismes de développement ont travaillé en collaboration étroite avec le gouvernement, et exprimé leur crainte que des humanitaires sans expérience de la situation politique au Népal pourraient avoir un impact pervers sur cette relation. Ces acteurs de développement ont été aux prises avec le principe d'indépendance, notamment à cause des positions fortes du gouvernement sur la manière dont l'aide devrait être distribuée, et à qui. Si les humanitaires travaillant au Népal avaient une bonne connaissance théorique des principes, ceux-ci n'ont en revanche pas été activement cités par les acteurs de développement. Les sociétés du secteur privé avaient des priorités variées, et n'ont pas fait directement référence aux principes. Certaines personnes interrogées ont débattu de la pertinence des principes humanitaires en situation d'urgence, la plupart concluant qu'ils servaient de cadre de référence, notamment lorsque les négociations devenaient difficiles.



# ÉTUDE DE CAS: NORD DE LA SYRIE

*Enfants réfugiés syriens vivant dans un campement de la plaine de la Bekaa au Liban. NRC/Christian Jepsen, 2015*

## CONTEXTE

La guerre civile syrienne a démarré début 2011 par des mouvements de protestation. Le contexte a rapidement évolué en un cercle de violence qualifié de conflit armé international. Ce conflit est devenu fortement géopolitique à mesure que différents acteurs régionaux et internationaux se sont impliqués politiquement, diplomatiquement et militairement. La présence de divers groupes désignés comme «terroristes» a davantage compliqué la situation. Le contrôle des différentes régions et de la population civile en Syrie est divisé entre les GANE (dont certains sont désignés comme «terroristes») et le gouvernement. Les parties au conflit continuent à mener des attaques indiscriminées sur des zones densément peuplées. De nombreux sièges et blocus empêchent tout déplacement des civils, ainsi que l'acheminement des biens et de l'aide. 5,47 millions de personnes dans le besoin n'ont pas accès à l'aide humanitaire, dont près de 600 000 dans des zones assiégées.<sup>31</sup>

Depuis 2011, plus de 250 000 Syriens ont été tués, et plus d'un million ont été blessés.<sup>32</sup> 6,5 millions de personnes sont déplacées internes, et beaucoup ont dû plusieurs fois quitter leur domicile. 4,8 millions de Syriens ont été contraints de fuir le pays.<sup>33</sup> OCHA estime qu'en 2016, 13,5 millions de personnes – dont 6 millions d'enfants – ont besoin d'aide humanitaire.<sup>34</sup> L'aide humanitaire est nécessaire pour faire face à un manque généralisé de soins adéquats, de protection, d'accès à l'eau et à l'assainissement, à l'éducation et à la sécurité alimentaire. Plus de la moitié des hôpitaux syriens ont été détruits ou endommagés, ainsi qu'environ un quart des écoles.<sup>35</sup>

L'accès aux populations dans le besoin est limité par les violences en cours, la non coopération du gouvernement et des GANE, et les problèmes de sécurité dus aux violations à grande échelle du droit humanitaire et des droits de l'homme. Les humanitaires disent souvent que la Syrie est une zone «sans protection», puisqu'il n'existe aucune protection pour les populations affectées, et peu d'activités de protection. Le contexte opérationnel

au nord de la Syrie, où cette recherche a été menée, est fortement volatile pour la population et pour les acteurs nationaux et internationaux. À cause de cette insécurité, l'action des humanitaires dans le conflit syrien requiert une approche régionale, et implique ainsi de multiples points d'accès et d'opérations : en Turquie, en Jordanie, au Liban et en Irak, en plus de la Syrie elle-même.

## QUI A ÉTÉ CONSULTÉ ?

Les points de vue recueillis dans cette étude témoignent des expériences d'humanitaires basés en Turquie et répondant à des besoins au nord de la Syrie, bien que certains de ces enjeux soient également liés à l'action humanitaire dans d'autres zones du pays. L'étude a été limitée par le manque d'accès à certains acteurs clés. Par exemple, il n'y avait pas de «gouvernement» formellement reconnu à contacter dans la zone de recherche. L'accès était également limité pour toutes les zones et populations locales sous contrôle des GANE, à cause du manque de sécurité pour les chercheurs et le personnel des ONG. Il manque aussi dans cette recherche la voix des bénéficiaires eux-mêmes, les chercheurs ayant souhaité éviter de créer des attentes ou de leur causer du tort.

## LES PRINCIPES ONT-ILS ÉTÉ BIEN COMPRIS ?

### HUMANITÉ



Le principe d'humanité a été peu mentionné spontanément par les personnes interrogées ; mais après sollicitation, son importance fondamentale était reconnue.

### IMPARTIALITÉ



Les ONG syriennes interrogées ont eu tendance à amalgamer neutralité et impartialité, les deux concepts étant traduits par un même mot en arabe. Cependant, ils ont su reconnaître et distinguer ces concepts. L'impartialité a souvent été reconnue comme difficile à assurer dans l'environnement syrien, pour des raisons évoquées plus loin.

### NEUTRALITÉ



De nombreux Syriens avaient le sentiment que la neutralité était impossible dans un conflit aussi polarisé. Il a été cependant reconnu qu'elle était sans doute plus atteignable pour des ONGI et des employés non syriens. La neutralité, en plus d'être entendue comme ne favorisant aucune partie au conflit, était également associée à la non discrimination à l'encontre de tout groupe.



## INDÉPENDANCE

Les humanitaires ont perçu l'indépendance comme impossible en pratique. L'adhésion à l'indépendance était jugée particulièrement difficile pour les ONGI, puisqu'elles dépendent des bailleurs et doivent se soumettre à des mesures antiterroristes, notamment des restrictions légales.

### ACTION HUMANITAIRE BASÉE SUR LES PRINCIPES : ENJEUX LIÉS AU CONTEXTE

#### ► Le système de gestion à distance

Les discussions ont mis en évidence que le système de gestion à distance, utilisé par la plupart des ONGI en Syrie, a spécifiquement créé des obstacles à la distribution de l'aide humanitaire basée sur les principes. De plus, ce système était une contrainte majeure pour comprendre comment la programmation basée sur les principes est mise en œuvre sur le terrain, à cause de la difficulté de suivi des programmes. De nombreux humanitaires ont laissé entendre ou déclaré que les fonds affectés par les bailleurs en matière de suivi et évaluation sont insuffisants au regard du système de gestion à distance.

En partie à cause de la gestion à distance, l'accès à l'environnement opérationnel a été défini comme la capacité des ONGI et de l'ONU à atteindre physiquement la population affectée, plutôt que comme la capacité de la population à recevoir de l'aide.

*Une équipe de NRC distribue du bois et des bâches pour étanchéifier les habitations sous tentes d'un campement informel pour réfugiés syriens. Plaine de la Bekaa, Liban. NRC/Sam Tarling, 2015*





*NRC mène des activités d'éducation, d'information et de distribution depuis son centre communautaire au nord du Liban. NRC/Christian Jepsen, 2014*



*A woman clears snow from outside of her tent at an informal tented settlement for Syrian refugees in the Bekaa Valley, Lebanon. NRC/Sam Tarling, 2015*

### ► **Coordination**

L'existence de multiples «*hubs*» ou centres qui coordonnent l'action humanitaire en Syrie a également entravé la cohérence de l'action, notamment à cause des différents lieux d'action et des dynamiques internes particulières des pays affectés. Les mécanismes de gestion régionale des grandes ONGI et de l'ONU sont dispersés et mal intégrés.

Bien que le système des «*clusters*» soit actif, de nombreuses personnes ont déclaré qu'il existait des problèmes concernant le bilan des mécanismes de coordination. Certains s'inquiètent que les fondamentaux de l'action sur le terrain, comme le ciblage approprié de l'aide et la fiabilité des sources d'information, ne soient pas assurés. Plus spécifiquement, certains acteurs ont noté que les principes humanitaires n'étaient pas régulièrement cités dans les discussions des réunions de coordination.

### ► **Collaboration avec les bailleurs**

Les entretiens ont révélé que des contraintes ainsi qu'un *reporting* lourds, basés sur l'atteinte d'objectifs plutôt que sur la réponse aux besoins des personnes, étaient souvent cités comme des obstacles à la mise en œuvre des principes.<sup>36</sup> Il a également été signalé que cela menait généralement à des discriminations dans la distribution de l'aide et de la protection. Certains ont aussi déclaré que le recours des ONGI aux financements des bailleurs rendait l'indépendance des évaluations des besoins difficile à atteindre, dans toute crise humanitaire. Cet effet était d'autant plus prononcé dans le contexte fortement politisé de la Syrie, où une grande variété d'acteurs internes et externes ayant des vues marquées en matière de politique et de politique étrangère – dont certains sont parties au conflit –, pourrait corrompre la distribution de l'aide humanitaire et de la protection.

### ► Mesures antiterroristes

La relation parfois compliquée entre ONGI et bailleurs en Syrie a été attribuée aux mesures antiterroristes et au manque de flexibilité des règles de *reporting*. Les mesures antiterroristes peuvent impacter la mise en œuvre de l'action humanitaire basée sur les principes, car elles limitent la capacité des humanitaires à choisir leurs partenaires ou à négocier un passage avec un GANE donné, empêchant ainsi la distribution de l'aide dans certaines zones.<sup>37</sup> De nombreux humanitaires ont le sentiment qu'entrer en contact avec les GANE pourrait être considéré comme un «soutien direct», et décident de ne pas travailler dans certaines zones.<sup>38</sup> Un exemple illustre ceci : les ONGI financées par l'OFDA n'ont pas pu collaborer avec les groupes désignés comme «terroristes», et n'ont donc pas pu adhérer au principe de neutralité. Les risques de détournement de l'aide par des groupes dits «terroristes» peuvent aussi conduire à une réticence des bailleurs à soutenir l'action humanitaire dans des zones où l'on pense que ces groupes opèrent.<sup>39</sup> Afin de pallier ces problèmes, des mécanismes de suivi et d'évaluation par des tiers ont été mis en place.

### ► Processus de décision interne

Les entretiens ont révélé que pour de nombreuses ONG syriennes, les principes humanitaires étaient des concepts nouveaux. En effet, jusqu'à récemment, à cause du contexte politique en Syrie, le développement d'une société civile indépendante semblait impossible. Il y a donc eu une forte courbe d'apprentissage pour que les ONG syriennes apprennent pourquoi l'adhésion aux principes humanitaires est essentielle pour une action humanitaire efficace. Les paramètres de l'action humanitaire basée sur les principes ont dû être appris et intégrés à la pratique quotidienne. L'apprentissage des principes a été limité pour les ONG nationales, et le personnel local des ONGI. Puisque les ONG nationales mettent en œuvre la majorité des programmes d'aide humanitaire, souvent en tant que partenaires d'ONGI via des accords de gestion à distance, on remarque qu'elles ont un fort besoin de renforcement de leurs capacités à adhérer aux principes humanitaires.

## EN BREF

Le panorama humanitaire global du contexte syrien est celui d'un environnement fortement politisé, volatile et dangereux, qui pose de sérieux défis à l'action humanitaire basée sur les principes. La recherche révèle que les humanitaires sont souvent contraints de favoriser le bon déroulement opérationnel plutôt que d'adhérer aux principes. En dépit de cette situation, les membres des ONGI interrogés ont insisté sur l'importance des principes, et pensaient tous qu'il n'existait pas de mécanisme plus efficace pour apporter l'aide et la protection humanitaires. Les principes humanitaires sont généralement bien compris en théorie parmi les ONGI, et la plupart des personnes interrogées ont déclaré qu'elles discutaient fréquemment des principes en interne. Cependant, les discussions ont permis d'identifier un besoin clair de soutien et de renforcement des capacités des ONG nationales autour des principes humanitaires.

Le cas syrien se distingue par un manque d'informations notoire par rapport aux autres cas, ce qui est en soit un élément caractéristique : en conséquence, le manque d'informations et d'échanges au sein de la communauté humanitaire affecte la capacité des humanitaires à distribuer l'aide. Dans un environnement aussi complexe, la discrétion est de rigueur, de la part des acteurs eux-mêmes et des chercheurs.



# ÉTUDE DE CAS : SOUDAN DU SUD

*Les écoliers des camps de l'ONU au Soudan du Sud manquent de livres et de professeurs, et le nombre d'élèves par classe dépasse souvent 200. NRC, 2015*

## CONTEXTE

Le Soudan du Sud est le cadre d'une guerre civile prolongée, depuis que la lutte de pouvoir entre le président Salva Kiir et son vice-président limogé Riek Machar, a dégénéré en conflit opposant fréquemment leurs communautés respectives, les Dinka et les Nuer. Des dizaines de milliers de personnes ont été tuées, plus de 1,6 millions sont déplacés internes, et 640 000 autres ont trouvé refuge dans les pays voisins depuis que la guerre civile a repris en décembre 2013.<sup>40</sup> Ce conflit est caractérisé par de nombreuses violations du DIH.<sup>41</sup> Malgré un accord de paix signé en août 2015, le cessez-le-feu a été fréquemment violé. Au printemps 2016, un gouvernement d'unité a été formé.<sup>42</sup> Les violences récentes de juillet 2016 ont davantage compliqué la situation, avec des dizaines de milliers de déplacés et plusieurs centaines de tués.<sup>43</sup> Bien que les négociations continuent – et sont nécessaires pour alléger les souffrances des personnes – il est peu probable qu'elles se traduisent par des améliorations rapides sur le terrain.

La République du Soudan du Sud est face à des défis humanitaires considérables : développement insuffisant, conflit violent et crise économique rampante donnent le ton des besoins humanitaires causés par les déplacements, les blessures, la pénurie et l'insécurité alimentaire, la menace sur les moyens de subsistance, les épidémies de maladies et les inondations saisonnières.<sup>44</sup> Les besoins humanitaires sont les plus criants dans les zones de conflit ou à forte concentration de personnes déplacées. Au moment de l'étude, l'accès humanitaire – en particulier pour le personnel international – était limité aux États du nord.<sup>45</sup> D'après OCHA, plus de 5,1 millions de Soudanais du Sud ont besoin d'aide et de protection humanitaires.<sup>46</sup>

Au Soudan du Sud, le système de coordination humanitaire est complexe et fortement politisé. Ceci est le résultat du manque de cadre global et du faible intérêt médiatique et politique international, ainsi que de la structure de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS).

## QUI A ÉTÉ CONSULTÉ ?

Au Soudan du Sud, aucun accès aux GANE n'a été possible pour des raisons logistiques et de sécurité. À cause des contraintes de temps, les chercheurs se sont concentrés sur la collecte d'informations depuis Djouba. Les entretiens ont inclus divers représentants d'ONGI et du gouvernement, des bailleurs et des bénéficiaires. L'absence des points de vue des ONG locales et de membres du secteur privé limite les conclusions et les recommandations de cette étude.



*Le Secrétaire Général de NRC rencontre des représentants de l'ONU à Bor, Soudan du Sud. NRC 2014*

### MISSIONS INTÉGRÉES DE L'ONU ET PRINCIPES HUMANITAIRES

Les missions de maintien de la paix de l'ONU, lorsqu'elles sont autorisées par le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et invoquées par le Conseil de Sécurité, peuvent être déployées dans des contextes post-confliktuels volatiles, où l'État n'est pas en mesure d'assurer la sécurité et l'ordre public. On parle également de "missions intégrées", puisqu'elles intègrent à la fois la gestion de la composante militaire de la mission de maintien de la paix des Nations Unies, et le système de coordination de l'aide humanitaire des Nations Unies. Une des caractéristiques de ce système est appelée «double ou triple casquette» : les rôles de Coordinateur Humanitaire, de Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, et parfois de Coordinateur Résident, sont assurés par un même délégué politique qui supervise toute l'action de l'ONU pour en assurer la coordination. Ceci est un problème pour de nombreux acteurs humanitaires, puisque ce délégué est à la fois chargé du succès du mandat militaire et de la réponse aux besoins humanitaires. Les «projets à effet rapide» sont aussi une composante problématique des missions intégrées, car ils impliquent des soldats dans des projets comme la construction d'écoles ou d'infrastructures. Ceci rend confuse leur distinction avec les humanitaires et peut altérer la perception de neutralité, d'indépendance et d'impartialité de l'action humanitaire. Bien que les missions intégrées tendent à distinguer les diverses branches de leurs opérations, cette distinction s'avère difficile dans la pratique. C'est aussi particulièrement problématique pour les humanitaires travaillant dans des zones qui échappent au contrôle gouvernemental, puisqu'ils peuvent être confondus avec les militaires. Cela peut mettre en danger à la fois les travailleurs humanitaires et les populations qu'ils aident.

## LES PRINCIPES ONT-ILS ÉTÉ BIEN COMPRIS ?



### HUMANITÉ

De nombreux humanitaires ont remarqué que le principe d'humanité et «l'impératif humanitaire» devraient guider l'action humanitaire et permettre aux ONG de justifier leurs choix opérationnels en cas de dilemme. Certains étaient d'avis que le principe d'humanité devrait supplanter les trois autres, et pousser les humanitaires à prioriser la distribution de l'aide dès que cela est possible.



### IMPARTIALITÉ

Les ONGI ont compris que l'impartialité pouvait être utilisée comme outil opérationnel, et ont déclaré qu'elles mettaient régulièrement en avant la nature impartiale de leur travail auprès des parties au conflit pour négocier l'accès aux populations.



### NEUTRALITÉ

Pour beaucoup, la neutralité était souvent associée au fait d'être «non partisan». Les ONGI ne souhaitaient pas être accusées de partialité, crainte suffisamment pesante pour affecter directement leur niveau de coopération avec les autorités gouvernementales.



### INDÉPENDANCE

Il a souvent été fait référence à ce principe pour parler du soutien financier, des mécanismes de financement et des objectifs particuliers des bailleurs internationaux. Cependant, les ONGI ont aussi fait état que les pressions du gouvernement pour intervenir en conformité avec leurs politiques remettaient en cause leur capacité à agir de façon indépendante dans certaines zones.

### AUTRES VALEURS

Bien que les principes humanitaires aient été globalement considérés comme un cadre pertinent pour guider l'action humanitaire, les personnes interrogées ont également cité d'autres concepts comme la solidarité, le DIH et d'autres «règles humanitaires».

## ACTION HUMANITAIRE BASÉE SUR LES PRINCIPES : ENJEUX LIÉS AU CONTEXTE

### ► Accès et insécurité

Une grande majorité des personnes interrogées pensent que les problèmes d'accès et d'insécurité – ainsi que des obstacles logistiques – les empêchent de répondre à de nombreux besoins existants dans le pays. Ces obstacles étaient souvent liés au manque d'infrastructures et au faible niveau des ressources, problèmes exacerbés pendant la saison des pluies. Nombre d'ONGI ont choisi de ne plus intervenir dans certaines zones, en particulier dans les États du nord, en raison de la volatilité du contexte sécuritaire. Certains ont par ailleurs déclaré que les humanitaires étaient de plus en plus réticents à prendre des risques sécuritaires au Soudan du Sud.

### ► Détournement de l'aide

Les personnes interrogées ont révélé leur crainte que l'aide humanitaire puisse être perçue comme un levier politique et soit souvent détournée et utilisée pour augmenter un capital politique. Certaines personnes ont accusé le gouvernement, les autorités locales et des civils de délibérément tenter de contrôler ou de détourner l'aide humanitaire. Ce problème est complexe puisque dans le conflit actuel, les lignes sont floues entre civils («jeunes» et «miliciens») et les soldats de l'armée régulière. Le détournement de l'aide vers d'autres parties de la population – notamment par les militaires et les GANE – peut induire une plus ample dilution de l'effort humanitaire, voire même alimenter le conflit. Cela se produit dans de nombreux conflits prolongés et cas de crises soudaines ; c'est la réponse du système au détournement de l'aide qui détermine une possible évolution vers des tensions pour les humanitaires.

En cas d'accusations de détournement de l'aide, une grande majorité des humanitaires interrogés à Djouba ont affirmé que l'aide devait continuer à être distribuée pour les besoins les plus urgents et les communautés les plus vulnérables, en cohérence avec l'impératif humanitaire. Certains ont explicitement cité le Code de conduite pour le *Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les ONG lors des opérations de secours en cas de catastrophe*, qui précise que «l'impératif humanitaire est une priorité absolue».



*Rebecca et ses trois enfants dans un camp de protection des civils près de Djouba, Soudan du Sud. NRC, 2015*

### POINTS DE VUE DES BÉNÉFICIAIRES SUR LES PRINCIPES HUMANITAIRES

Pour les quelques bénéficiaires interrogés lors des discussions de groupe, les principes humanitaires étaient essentiellement liés à la solidarité et au droit à l'aide humanitaire et à la protection. Les principes étaient généralement compris comme ayant un lien avec la pertinence de l'aide et de la protection apportées, et les priorités définies par les ONGI.

### ► **Coordination entre la MINUSS et les acteurs humanitaires**

Les entretiens ont révélé que la confusion des rôles politiques et humanitaires au sein de la mission intégrée de la MINUSS compromettrait la capacité de l'action humanitaire à adhérer aux principes. Les inquiétudes liées à la neutralité sont renforcées par le fait que le Coordinateur Humanitaire joue également le rôle de Représentant spécial adjoint du Secrétaire général des Nations Unies, et a pour tâche de s'assurer de l'accomplissement du mandat de la MINUSS. De plus, la MINUSS a des objectifs politiques au Soudan du Sud, puisqu'un aspect de son mandat est le soutien de l'accord de paix. Dans ces conditions, les personnes interrogées considéraient que la neutralité et l'indépendance de l'action humanitaire étaient compromises. Certains ont donné l'exemple de représentants d'OCHA, intervenant à la fois dans les négociations de paix et signataires de l'accord de paix. Ceci a été perçu comme inapproprié car compromettant le rôle dirigeant de l'ONU



*Idar Kreutzer à la rencontre de dirigeants sud-soudanais déplacés, dans une base de la MINUSS à Bor. NRC/Christian Jepsen, 2014.*

#### **MISSION DES NATIONS UNIES AU SOUDAN DU SUD (MINUSS)**

La MINUSS est une mission intégrée de maintien de la paix sous l'égide de l'ONU (Chapitre VII de la Charte de l'ONU), ce qui signifie que son mandat est d'apporter son soutien au gouvernement. Le mandat de la MINUSS a été initialement donné par la Résolution 1996 de 2011. Depuis, elle est confrontée à des enjeux considérables liés à la détérioration de la situation sécuritaire et à sa relation compliquée avec le gouvernement de la République du Soudan du Sud. La résolution 2252 de 2015 a étendu le mandat de la MINUSS jusqu'au 31 juillet 2016<sup>47</sup>, a élevé le nombre de soldats à 13 000 et permis une meilleure mise en œuvre de l'accord de paix.

dans les négociations pour l'accès et la coordination de l'action humanitaire. Les bailleurs et les humanitaires ont remarqué que ce manque de coordination de la communauté humanitaire avait un impact direct sur l'action humanitaire basée sur les principes, son efficacité et son suivi. En conséquence, les humanitaires consultés se demandaient si la collaboration humanitaire pour améliorer l'accès et apporter des services de protection était guidée par les besoins humanitaires, ou motivée par des objectifs politiques.

Les agences de l'ONU dépendent de la MINUSS pour la sécurité et l'accès à l'information des zones affectées. Certaines ONGI collaborent directement avec la MINUSS pour apporter aide et protection dans des zones restreintes, priorisant ainsi le principe d'humanité et «l'impératif humanitaire» pour répondre aux besoins des populations affectées. Néanmoins, les humanitaires ont soulevé la question de l'importance de se différencier des soldats de la paix, puisque ceux-ci sont perçus par les populations comme des acteurs politiques mettant en œuvre la politique gouvernementale – notamment en matière de populations déplacées. Les humanitaires ont remarqué que s'aligner sur les efforts de maintien de la paix nuirait à leur indépendance, à leur neutralité et à leur impartialité.

Puisque les espaces de coordination ne sont pas perçus comme purement humanitaires, de nombreuses organisations sont réticentes à partager des informations potentiellement sensibles. En conséquence, l'ONU a vu réduire sa capacité à s'exprimer et à influencer le gouvernement pour un meilleur accès. Afin de se distancier des objectifs militaires et politiques, certaines ONGI ont adopté une «stratégie de distinction», en adhérant et promouvant une approche de l'action humanitaire basée sur les principes.

#### ► La MINUSS et les sites de Protection des Civils (PdC)

La MINUSS est un exemple de rassemblement de différents acteurs travaillant tous dans des camps de PdC – pour des personnes déplacées internes – intervenant sous la responsabilité de la MINUSS mais également au sein de sa base militaire onusienne.<sup>48</sup> Ceci crée une profonde confusion entre militaires et humanitaires, et des tensions liées notamment au démantèlement des sites PdC et à la réinstallation des PDI. Le gouvernement sud-soudanais et la MINUSS ont récemment cherché à fermer les sites PdC et poussé l'Organisation



*Zone de Protection des Civils dans une base de la MINUSS à Djouba. NRC/Christian Jepsen, 2014*

#### POINT DE VUE DE LA MINUSS SUR LES PRINCIPES HUMANITAIRES

Tous les principes humanitaires ne sont pas pertinents pour la mise en œuvre des missions de maintien de la paix. Bien que la MINUSS devienne de plus en plus acteur de l'action humanitaire au Soudan du Sud, les représentants des organisations humanitaires comprennent qu'il lui est impossible d'être neutre ou impartiale. Les membres de la MINUSS ne rejettent pas pour autant les principes humanitaires, mais ils semblent avoir une compréhension réaliste de leur capacité à les mettre en œuvre, compte tenu du mandat de protection de la MINUSS. La MINUSS est un acteur politique; néanmoins, elle plaide pour le respect du DIH et des droits de l'homme pour la population civile. Il y a cependant un manque de compréhension, de communication et de coopération entre la MINUSS et les humanitaires, qui nuit au maintien de la paix et aux mécanismes de coordination humanitaire.



*Distribution de fournitures scolaires, Soudan du Sud. NORCAP/Lars Aune, 2012*

Internationale pour les Migrations à cesser d'enregistrer de nouvelles PDI. Ceci a soulevé des problèmes opérationnels de distribution de l'aide, puisque d'après les nouvelles procédures gouvernementales, les PDI nouvellement arrivées n'étaient pas censées recevoir une aide, créant ainsi une discrimination potentielle des personnes dans le besoin. Certaines personnes interrogées ont déclaré qu'elles avaient du mal à apporter une aide et une protection humanitaires impartiales dans les sites PdC de Djouba, à cause de la politisation des questions liées aux PDI et du rôle politique de la MINUSS.

En effet, plusieurs humanitaires interrogés à Djouba ont cité la politisation des questions de déplacement interne ainsi que l'instrumentalisation du retour des déplacés comme étant un indicateur direct du progrès politique. Bien que la MINUSS affirme que le retour des populations déplacées internes devrait être volontaire, les humanitaires ont le sentiment qu'elle a incité les retours afin de fermer les sites PdC. Selon certaines personnes interrogées, le fait que la MINUSS décide de qui est autorisé à se réfugier dans les sites PdC, et du type d'aide que les acteurs humanitaires peuvent apporter – en fonction de ce qu'elle-même définit comme «besoins les plus importants» sur les sites –, a pour conséquence une décision biaisée du lieu et de la manière dont l'aide doit être apportée, en particulier sur les sites PdC de Djouba.

### ► Relations avec le gouvernement du Soudan du Sud

La majorité des personnes interrogées a déclaré que la restriction de l'action humanitaire est aussi due au manque de communication avec les autorités compétentes pour assurer la bonne distribution de l'aide. La communication avec les autorités sud-soudanaises est notoirement compliquée, à cause de l'émergence de nouvelles alliances de pouvoir, de tensions entre les systèmes de gouvernance locale, les acteurs politiques nationaux et la situation militaire près des lignes de front. La plupart des ONGI ont évoqué leur inquiétude quant à la manière d'assurer leur neutralité tout en travaillant avec le gouvernement, partie au conflit. Elles ont aussi déclaré que la distribution impartiale de l'aide était un problème quotidien, et qu'il était difficile d'apporter de l'aide uniquement sur la base des besoins sans être accusé par un camp ou l'autre de partialité. La crainte d'être accusé de partialité a directement affecté le niveau de coopération entre les ONG et les autorités gouvernementales. C'est pourquoi de nombreux interrogés ont confirmé que la neutralité était le premier des principes, fréquemment assimilé à une «posture non partisane». Lors des négociations avec le gouvernement, l'opposition ou les nombreux GANE, les ONGI ont souvent utilisé le principe d'impartialité comme outil opérationnel, mettant en évidence la nature impartiale de leur travail afin de négocier l'accès aux zones de grands besoins avec les deux camps. Malgré ces enjeux, nombre d'ONGI et le CICR considèrent qu'il est nécessaire d'entretenir de bonnes relations et une collaboration avec le gouvernement pour assurer une distribution efficace de l'aide humanitaire et de protection.

Des décennies d'aide et de protection humanitaires ont fait naître une profonde compréhension de l'action humanitaire, de ses obstacles et de ses erreurs, au niveau gouvernemental.<sup>49</sup> Le gouvernement sud-soudanais connaît donc bien les principes et, d'après certaines personnes interrogées, les utilise à son avantage, par exemple en accusant les ONGI de partialité.<sup>50</sup> Le gouvernement donne le sentiment d'un intérêt fort pour les activités et les processus de décision des ONG. Certains humanitaires interrogés ont déclaré avoir tenté de contourner les institutions gouvernementales pour éviter des obstacles comme la corruption ou la mauvaise gouvernance. Des décennies d'interventions huma-



*L'équipe de nutrition mobile du PAM reçoit une cargaison au Soudan du Sud. Amirkambiz Hamedaniyadeh, 2014*

nitaires ont également provoqué ce que certains membres d'ONGI interrogés appellent un «ajustement», ce qui signifie que les parties prenantes locales se sont habituées aux modalités, au vocabulaires et aux structures organisationnelles de l'action humanitaire, et pourraient les utiliser contre les ONGI via des pressions financières, des campagnes de discrédit, la restriction des accès ou la réglementation des activités. Autre conséquence de la pression politique sur les ONGI, les acteurs humanitaires sont face à un dilemme : se lancer ou non dans un plaidoyer qui pourrait être considéré comme sensible par le gouvernement sud-soudanais, mais essentiel pour les financements et la redevabilité. Le plaidoyer représente un risque pour leur présence opérationnelle, affectant l'indépendance mais aussi la neutralité et l'impartialité de la distribution de l'aide.

Du côté du gouvernement, les représentants interrogés étaient d'avis que les études de besoin actuelles établies par les ONGI n'étaient pas pertinentes car elles avaient tendance à mettre l'accent sur l'action humanitaire, alors que le pays a besoin de projets de développement – comme les programmes de reconstruction et les projets éducatifs. La crise humanitaire réactivée par le conflit a créé un changement de paradigme, passant de programmes de développement impliquant une forte collaboration avec les autorités gouvernementales, à des interventions d'urgence. De nombreux projets de développement mettant l'accent sur le renforcement de l'État et le renforcement des capacités ont été fermés. Les représentants gouvernementaux interrogés ont indiqué qu'ils souhaitaient élargir leur collaboration avec les humanitaires. Le gouvernement reproche fréquemment aux organismes d'aide de ne pas suffisamment interagir avec lui.

#### ► **Processus internes**

Les ONGI et les ONG locales couvrent approximativement 85% des services de base au Soudan du Sud.<sup>51</sup> En conséquence, la position des ONG dans le pays donne à la communauté humanitaire une influence considérable. Le Forum des ONG au Soudan

du Sud (créé en 1996) rassemble les ONG pour discuter des problèmes majeurs autour de la programmation, de l'accès et de la distribution de l'aide. Les bailleurs continuent la coordination via les groupes de travail sectoriels.

Les personnes interrogées parmi les ONGI ont exprimé leur inquiétude quant à la neutralité des équipes nationales et des ONG locales. Les partenaires et personnels locaux disposent d'une connaissance du contexte ; leurs contacts et l'acceptation de leur communauté locale sont nécessaires, et leur émancipation assurerait la durabilité de l'aide au Soudan du Sud. Cependant, certains ont évoqué les risques liés à l'embauche de personnel local dans des zones touchées par le conflit, étant donné leur origine ethnique ou leur supposée partisanerie. Ces perceptions peuvent créer un climat de suspicion et compromettre la neutralité de la distribution de l'aide par les ONG locales. Elles contribuent aussi aux faibles effectifs locaux.

L'implication du gouvernement dans le processus de recrutement des ONGI, pour augmenter la part du personnel local, a été critiquée par certains représentants des organisations internationales. Bien que tous les gouvernements poussent les employeurs à prioriser leurs citoyens, des membres d'ONG ont déclaré que cette politique réduisait leur capacité à recruter un personnel qualifié pour diriger les programmes dans des zones contrôlées par le gouvernement, notamment parce qu'il est difficile de trouver des candidats nationaux qui correspondent aux profils. Quelques personnes interrogées ont décrit ce phénomène comme une ingérence, assimilée à un « détournement de l'aide » ou « détournement de ressources humaines ». Des représentants d'ONGI ont admis qu'au niveau local et au-delà, leur organisme était perçu par le gouvernement comme une source de revenus et d'emplois.

Les bailleurs et les humanitaires ont affirmé que l'inexpérience, le manque de coordination et le renouvellement fréquent du personnel international constituaient un obstacle à l'action humanitaire basée sur les principes. Les personnes interrogées ont avancé que les ONGI éprouvaient des difficultés à recruter et à conserver des employés qualifiés. Ceci s'avère critique, puisque le manque d'expérience et de compréhension du contexte peuvent conduire à « de mauvaises décisions opérationnelles » dans les zones affectées. Le fort taux de renouvellement du personnel doublé d'une faible mémoire institutionnelle et de capacités d'apprentissage organisationnel limitées, ont également été évoqués comme obstacles à la mise en œuvre efficace et cohérente de l'action humanitaire basée sur les principes. Dans des situations où les principes sont directement remis en cause, en particulier lors des négociations avec les GANE, les membres d'ONGI interrogés ont déclaré qu'une bonne analyse du risque et des approches efficaces en matière d'acceptation étaient vitales et devaient être renforcées.

Certaines ONGI et le CICR proposent des actions multisectorielles équilibrées pour les situations où les besoins réels seraient déséquilibrés, afin de se prémunir face aux accusations de partialité dans les contextes conflictuels. Par exemple, dans la région du Nile Supérieur, les distributions alimentaires du CICR sont concentrées autour des zones Nuer, mais les Dinka bénéficient aussi d'infrastructures médicales, de soutien à la santé et d'éducation au DIH par l'armée. Bien que cette approche « ne pas nuire » ne respecte pas strictement le principe d'impartialité, elle est nécessaire pour ne pas exacerber davantage les tensions existantes.

## EN BREF

Le Soudan du Sud est face à des enjeux humanitaires considérables, liés à la guerre civile prolongée et à de graves violations des droits de l'homme et du DIH. Dans ce contexte, de nombreux acteurs humanitaires interrogés ont souligné l'importance de l'application des principes humanitaires. Cependant, beaucoup ont fait état d'obstacles variés, notamment à cause de la structure de la mission intégrée de l'ONU, qui atténue la distinction entre acteurs humanitaires, de développement, politiques et militaires. La relation avec le gouvernement a été décrite comme un second problème, notamment à cause de configurations de pouvoir changeantes et de tensions entre les échelons national et régional. Des problèmes de ressources humaines – dont les quotas d'employés nationaux – mais également le haut taux de remplacement et le manque de personnel international qualifié, ont été désignés comme réduisant la capacité des acteurs humanitaires à adhérer aux principes. Enfin, l'insécurité liée au conflit et à la présence des GANE affecte fortement l'accès et la distribution impartiale de l'aide. Bien que la valeur des principes soit reconnue par les différents acteurs interrogés au Soudan du Sud, une plus ample réflexion est nécessaire sur la manière dont ils pourraient être respectés et utilisés pour renforcer la distribution de l'aide humanitaire dans cet environnement politisé.



# CONCLUSIONS ET QUESTIONS TRANSVERSALES

*Un spécialiste «EHA» de l'équipe d'experts NORCAP de NRC à Bor, Soudan du Sud.*

*Stanislaus Kamwaga, 2014*

## HUMANITÉ



Dans les quatre cas étudiés, le principe d'humanité a été peu spontanément cité par les personnes interrogées ou dans les écrits consultés. Souvent, l'explication en est que l'humanité est un principe si fondamental qu'il n'a pas besoin d'être explicitement mentionné; il sous-tend tout ce que font les humanitaires. La plupart des personnes interrogées, lorsqu'on leur demande de réfléchir au principe d'humanité, considèrent qu'il devrait être prioritaire sur tout autre principe ou concept, puisqu'il est la raison de l'action humanitaire : alléger la souffrance humaine. Ceci étant dit, les chercheurs ont conclu que si en effet le principe d'humanité est au cœur de l'action humanitaire, alors il doit être explicitement reconnu et discuté, et non pas seulement respecté implicitement. Ces quatre cas d'étude ont démontré que le principe d'humanité n'était cependant pas toujours le principal moteur de l'action humanitaire.

## IMPARTIALITÉ



Dans les quatre contextes étudiés, la grande majorité des personnes interrogées était d'avis que l'impartialité était le premier principe pour les décisions relatives aux programmes. L'impartialité est considérée comme un outil pratique permettant aux humanitaires d'expliquer la distribution de l'aide aux parties prenantes, à tous les niveaux. Elle les protège des accusations de distribution partielle, qui pourraient compromettre l'action humanitaire. Les autorités ont souvent déclaré que le fait que les humanitaires coordonnent la distribution de l'aide avec elles est un gage d'impartialité, mais de nombreuses ONG ont noté que cette implication a souvent compliqué l'accès aux populations. À cela, il faut ajouter d'autres obstacles comme l'insécurité et la logistique, qui empêchent les humanitaires d'apporter leur aide à certaines populations, mais aussi d'effectuer une évaluation complète des besoins humanitaires.



## NEUTRALITÉ

Les personnes interrogées ont fréquemment confondu la neutralité avec d'autres principes, notamment l'impartialité. Ceci s'explique en partie par la fréquente incompréhension de ce principe et de son objectif sous-jacent, qui est de considérer les acteurs humanitaires comme étant extérieurs au contexte politique de la crise. En conséquence, les humanitaires ont souvent mal compris comment mettre en œuvre le principe de neutralité. L'impact de cette confusion peut conduire les humanitaires à être considérés comme des outils politiques pour des acteurs politiques et militaires dans les zones qu'ils contrôlent.

Une plus ample réflexion est nécessaire concernant les cas extrêmes comme la Syrie – où certains se sont demandés si la neutralité était réaliste – ou pour des cas post-conflituels comme le Népal, où des discussions existent sur la pertinence du principe de neutralité.



## INDÉPENDANCE

Les politiques de financement ont un impact substantiel sur la capacité des humanitaires à être indépendants. Cela fait écho à certaines «politiques bailleurs» politiquement motivées, aux effets des mesures antiterroristes dans des conflits fortement politisés, et à des objectifs politiques tournés vers le développement et les activités de consolidation de la paix. Il est difficile pour les organisations humanitaires d'assurer leur indépendance, à cause de leur dépendance considérable aux financements. Les impacts du manque d'indépendance sont variés, mais peuvent se résumer à l'incapacité des humanitaires à concrétiser leurs intentions sans l'influence injustifiée d'acteurs externes. Les humanitaires peuvent aussi être perçus comme étant associés à des acteurs politiques. Cela peut augmenter leur insécurité et mener à des situations où les populations affectées ne reçoivent pas l'aide dont ils ont besoin, mais celle qui leur est allouée en fonction de priorités politiques et sécuritaires externes. Comme toujours, les principes sont interconnectés et un problème avec l'un peut avoir un effet «domino» sur les autres.

## ENJEUX RÉCURRENTS

Dans les quatre cas, les acteurs ont mis en évidence un nombre de défis communs à l'action humanitaire basée sur les principes :

### ► Accès – insécurité et restrictions

Les humanitaires reconnaissent que la perception de la neutralité, de l'impartialité et de l'indépendance est aussi importante que l'adhésion concrète aux principes humanitaires. Une perception positive est déterminante pour être en mesure de maintenir sa présence et ses activités dans un pays. Les populations affectées elles-mêmes ont remarqué que les humanitaires connus pour adhérer aux principes disposent d'un meilleur accès aux zones les plus touchées par les conflits. Autorités gouvernementales et bailleurs ont reconnu que toutes les organisations humanitaires n'étaient pas égales, et ne travaillaient pas



*Un expert NORCAP parle à une famille dans un camp de fortune près de Katmandou. NORCAP/Kishor Sharma, 2016*

toutes en accord avec les principes. Cela se traduit par le fait que certaines organisations disposent d'un meilleur accès géographique que d'autres.

L'insécurité a un impact profond sur l'accès à l'aide des populations affectées. En Colombie, il y a une dépendance forte – bien qu'informelle – aux autorisations de sécurité de l'ONU, et certaines zones minées sont difficiles d'accès. L'accès aux zones contrôlées par les GANE est très contraignant en Colombie, au Soudan du Sud et en Syrie. La question du dépassement des problèmes d'insécurité et d'accès demeure, surtout lorsque les bailleurs et les États concernés interdisent aux ONGI de négocier avec certains GANE. Les conditions climatiques et géographiques impactent également l'accès à certaines régions.

#### ➤ **Rôle des relations avec les États et les GANE**

La manière dont les États et les GANE perçoivent leur responsabilité envers l'aide humanitaire détermine la manière dont elle est distribuée. En Colombie, le rôle majeur du gouvernement dans la distribution de l'aide humanitaire est louable ; mais tant qu'il est partie au conflit, l'indépendance et la neutralité de l'aide sont remises en cause. Au Népal, une des critiques faite au gouvernement est qu'il exerce un fort contrôle et que sa bureaucratie est étouffante. La plupart des ONGI ont du mal à équilibrer ces réalités politiques avec leur besoin de maintenir une relation de proximité et constructive avec le gouvernement et les acteurs locaux – tout en cherchant à apporter une aide impartiale en cas d'urgence, ou à mener des activités d'inclusion sociale en temps normal.

Enfin, il faut noter que les États considérés comme faibles dans certains secteurs comme les institutions et les capacités, peuvent néanmoins se montrer déterminés et exercer un fort contrôle au niveau de leur politique humanitaire. Les deux concepts peuvent par ailleurs coexister dans un même contexte, et cela demande une approche spécifique de la part des ONGI.

#### ➤ **Détournement de l'aide**

Le problème du détournement de l'aide présente un risque pour l'impartialité globale de l'aide et de la protection humanitaires, puisqu'il se traduit par une distribution de l'aide sans rapport aux besoins. Tous les pays étudiés souffrent de ce problème. Au Népal, cet obstacle est lié à l'exclusion sociale ; en Syrie et au Soudan du Sud – et dans une moindre mesure en Colombie –, il est lié au fait que l'aide est dirigée vers certains groupes au détriment d'autres groupes, en fonction de dynamiques locales de pouvoir.

#### ➤ **Politisation et influence des bailleurs**

La politisation est un problème complexe pour les quatre pays. Il est intéressant de noter qu'au Népal, en Colombie et dans une certaine mesure au Soudan du Sud, la politisation est autant liée à des considérations politiques locales qu'à des objectifs politiques externes. La Colombie est un cas unique car l'Etat lui-même est un bailleur financier pour les ONGI travaillant sur son territoire et, de ce fait, joue un rôle additionnel dans l'influence de la réponse à la crise. La politisation externe est un élément clé du cas syrien. Ce problème fera l'objet d'une analyse des points de vue des bailleurs dans l'addendum.

#### ➤ **Chevauchement de la réponse à la crise et de la programmation du développement**

L'approche des organismes d'aide varie parfois profondément en réaction à un changement de contexte, comme au Soudan du Sud où la situation a évolué d'un «contexte de faible développement» vers une «situation de conflit», et au Népal d'un «contexte de développement» vers une «situation de réponse à la crise». En Colombie, la tension entre les objectifs humanitaires et de post-conflit/développement semble se reproduire au niveau de l'ONU, où la même personne est à la fois Coordinateur Humanitaire et Coordinateur Résident. Bien que cela ne soit pas une particularité du contexte colombien et soit fréquent dans les missions intégrées de l'ONU, certaines personnes interrogées ont souligné que les objectifs de paix actuels semblent prépondérants par rapport aux problèmes humanitaires, considérés comme un sujet délicat.



# RECOMMANDATIONS

*Programme d'éducation en situations d'urgence mis en place par NRC dans un camp PdC au Soudan du Sud. NRC/Tuva Raanes Bogesnes, 2015*

Dans la pratique, les principes sont difficiles à appliquer. Les acteurs sont confrontés à des choix difficiles, et peuvent choisir d'y faire face de diverses manières, affectant ainsi la compréhension globale et l'application des principes humanitaires. Cette étude a montré que les obstacles sont souvent spécifiques à un contexte. La nature, l'intensité, la durée et les facteurs de la crise, ainsi que la force et le type d'acteurs impliqués et l'intérêt politique, déterminent ces obstacles. L'histoire de la collaboration des acteurs humanitaires dans un contexte particulier nous éclaire sur la manière dont ils sont perçus, et nous aide à définir les paramètres avec lesquels ils doivent composer. La façon dont les acteurs individuels perçoivent, utilisent et adhèrent aux principes impacte leur réaction face à ces obstacles.

Un consensus existe sur le fait que pour s'adapter et répondre aux enjeux liés à la distribution de l'aide humanitaire, les principes humanitaires sont plus pertinents que jamais. De plus, ils demeurent l'instrument de mesure principal de l'action humanitaire. L'action basée sur les principes peut fortement améliorer la sécurité des humanitaires. Discuter avec toutes les parties prenantes de la crise (p.ex. les parties au conflit), conserver la neutralité et l'impartialité de l'action et rester transparent quant à ses objectifs, devrait être d'une aide précieuse pour assurer la sécurité et le respect des humanitaires et des populations qu'ils servent.

Cette étude montre qu'il existe des obstacles majeurs à la distribution de l'action humanitaire basée sur les principes, et qu'un important travail est nécessaire pour tous les acteurs concernés (États, GANE, acteurs humanitaires (dont les ONG), ONU et bailleurs) pour s'assurer que les populations touchées reçoivent aide et protection humanitaires. Modeste avancée vers cet objectif, cette étude propose les recommandations et pistes de réflexion suivantes.

## 1

### **Les humanitaires doivent progresser dans l'application des principes humanitaires, notamment au sein de leur processus de décision interne.**

En situation de crise, les individus sont souvent confrontés à des décisions difficiles, et manquent de soutien et de conseils sur la manière dont les principes peuvent les aider à résoudre leur problème.

- Les outils et recommandations existants doivent être renforcés et mettre l'accent sur des conseils pratiques.
- La prise de décisions liées aux projets et aux programmes devrait inclure un processus et une évaluation clairs, examinant leur cohérence avec l'action humanitaire basée sur les principes.
- Les organisations humanitaires devraient mettre en place des lignes rouges générales et spécifiques à un contexte, précisant le niveau de compromission acceptable au regard de l'action humanitaire basée sur les principes.
- Le processus de décision devrait clarifier les responsabilités des différentes équipes au sein de l'organisation – au niveau local et celui du siège – quant aux décisions et actions relevant pleinement des principes humanitaires.
- Les organisations humanitaires doivent investir plus de ressources pour former et soutenir leurs équipes dans l'application de l'action humanitaire basée sur les principes.

## 2

### **Le dialogue, la coordination et la coopération entre humanitaires et autorités locales doivent peser plus et être mieux reconnus.**

- Afin de conserver une approche basée sur les principes, les humanitaires peuvent avoir besoin d'évaluer et de redéfinir leur communication et leurs modes d'opération. Les autorités locales devraient à leur tour s'engager à soutenir et faciliter l'action humanitaire basée sur les principes.
- L'étude a révélé des tensions entre l'action humanitaire indépendante et les différents niveaux de coordination et de coopération avec les autorités locales. Lorsque le gouvernement est fermement établi en tant que coordinateur des activités d'aide, de réhabilitation et de développement, les humanitaires sont face à des enjeux non seulement d'indépendance, de neutralité et d'impartialité, mais aussi de négociation avec l'administration et une bureaucratie excessive.
- La neutralité et l'indépendance ne doivent pas être entendues comme l'interdiction d'interagir avec l'État et ses autorités. Le dialogue est une composante essentielle pour communiquer des responsabilités, renforcer la transparence et permettre l'acceptation ; c'est une condition préalable à la transformation et au changement. En termes opérationnels, les acteurs humanitaires doivent décider du niveau de proximité acceptable avec les activités gouvernementales afin d'atteindre les objectifs humanitaires dans un contexte donné. Ils devraient choisir quels types et quels niveaux de

leurs activités peuvent se substituer aux responsabilités gouvernementales. Soutenir leur mise en œuvre ou plaider en faveur de leur réalisation pourrait être adapté au contexte.

- La responsabilité des acteurs humanitaires de collaborer avec les autorités va de pair avec celle de tous les acteurs – dont les autorités – de ne pas profiter d'une position d'influence pour nuire à la neutralité et à l'impartialité de l'action humanitaire. L'État et les autorités devraient faciliter l'action humanitaire, et ne devraient pas l'utiliser comme outil politique.
- Dans les contextes de conflit, des aménagements spécifiques peuvent être nécessaires lorsqu'un État est partie au conflit et impliqué dans la coordination de l'aide. Les humanitaires peuvent avoir besoin de se tenir à distance des autorités afin de conserver leur impartialité et leur neutralité, tout en restant ouverts au dialogue. À cet égard, le fonctionnement des *clusters* dans ce type d'environnement devrait être adapté pour que la coordination humanitaire conserve sa neutralité et son indépendance, sans toutefois entraver les efforts de coordination de l'aide.

### **Selon une approche collective, les humanitaires doivent acquérir une compréhension commune des principes, qui doit être compréhensible dans une variété de langues, cultures et expériences historiques.**

3

- La terminologie employée pour définir les concepts sous-jacents aux principes provient de langues européennes. Il n'est pas toujours facile de les traduire dans d'autres langues. Chaque langue a sa propre manière de communiquer les concepts, et les acteurs devraient être conscients du contexte culturel et linguistique propre à la manière dont ces termes sont employés et compris.
- Les humanitaires devraient travailler avec les communautés et les experts pour adapter la communication au contexte. C'est particulièrement important dans les contextes où la langue utilisée par les organismes d'aide n'est pas la langue principale du pays en crise. Si le langage ne parvient pas à développer les connexions entre théorie et pratique, il est essentiel de donner vie à ces concepts par des actions cohérentes.
- Cette discussion s'applique aussi aux relations avec le secteur privé, auquel l'étude fait référence. Il est clair qu'il existe un certain nombre de bénéfices à l'implication du secteur privé dans les activités humanitaires, mais aussi des inconvénients et des enjeux. Pour les acteurs traditionnels de l'action humanitaire basée sur les principes, l'implication du secteur privé est une opportunité de collaborer avec d'autres acteurs, mais ceux-ci n'obéissent pas aux mêmes principes et objectifs.
- Les organisations humanitaires et le secteur privé doivent collaborer plus étroitement, non seulement pour aider à la traduction des concepts et perceptions de l'action humanitaire basée sur les principes, mais aussi pour aider les nouveaux acteurs à ne pas commettre les mêmes erreurs qu'eux, et à ne pas causer de tort à leur environnement («ne pas nuire»).

## Les mesures antiterroristes doivent être mieux comprises par les organisations, afin de ne pas surinterpréter leurs dispositions et les contraintes associées.

- Les mesures antiterroristes ont un impact concret sur l'action humanitaire basée sur les principes.<sup>52</sup> Elles semblent provoquer un certain niveau d'autocensure basée sur l'aversion au risque, n'étant pas toujours bien comprises par les organisations. Ceci est compréhensible dans la mesure où les risques institutionnels ou personnels associés au fait d'être perçu du «mauvais côté» des mesures, sont considérables. Cependant, cette autocensure ne devrait pas influencer la capacité d'un acteur à négocier un accès avec toutes les parties au conflit et à apporter ainsi une aide et une protection humanitaires impartiales.<sup>53</sup>
- Les humanitaires doivent renforcer leur compréhension du cadre juridique existant, des activités qu'il limite et des conditions qu'il exige. Il faut admettre que certains cadres légaux se doivent de rester généraux afin de couvrir de nouveaux cas et de futures éventualités.
- Les humanitaires devraient s'assurer qu'ils comprennent pleinement les accords de partenariat avant de les signer (via la consultation d'experts juridiques, le dialogue avec les bailleurs et d'autres ONG), et négocier les points importants selon un positionnement interne clair. Les organisations humanitaires doivent s'assurer que leur personnel comprend pleinement les contrats, et développer collectivement des approches et des directives du personnel claires.

## Les pays donateurs devraient respecter leurs engagements relatifs à la non politisation de l'action humanitaire.

La plupart des bailleurs ont plusieurs fois témoigné leur soutien aux principes humanitaires et facilité leur application, notamment via l'initiative des Bonnes Pratiques pour les Bailleurs de Fonds Humanitaires et le Consensus Européen sur l'Aide Humanitaire.

- Les dispositions et les mesures antiterroristes évoluent, et il en va de même concernant leur pertinence potentielle pour l'action humanitaire. Ainsi, les États et les bailleurs devraient rester ouverts à la discussion avec les acteurs humanitaires afin de s'assurer que le respect et l'espace alloué à l'action humanitaire basée sur les principes ne soient pas compromis.
- Si les États sont des acteurs politiques par essence, les politiques étatiques sur les affaires humanitaires doivent être à l'abri de tout autre objectif, dont ceux liés à leur politique étrangère.
- Les agences des États bailleurs ne devraient pas imposer aux acteurs humanitaires des contraintes qui nuisent à leur capacité à appliquer les principes, comme certaines clauses des contrats de financement.
- Tout outil sécuritaire stratégique global mis en place par des autorités étatiques parties au conflit devrait s'abstenir d'utiliser des informations obtenues via des acteurs ou actions humanitaires à des fins politiques.
- Des discussions ouvertes avec les «nouveaux bailleurs» sur le respect des principes humanitaires devraient également être organisées.

## Les humanitaires doivent clarifier la notion de neutralité, sujette à des interprétations.

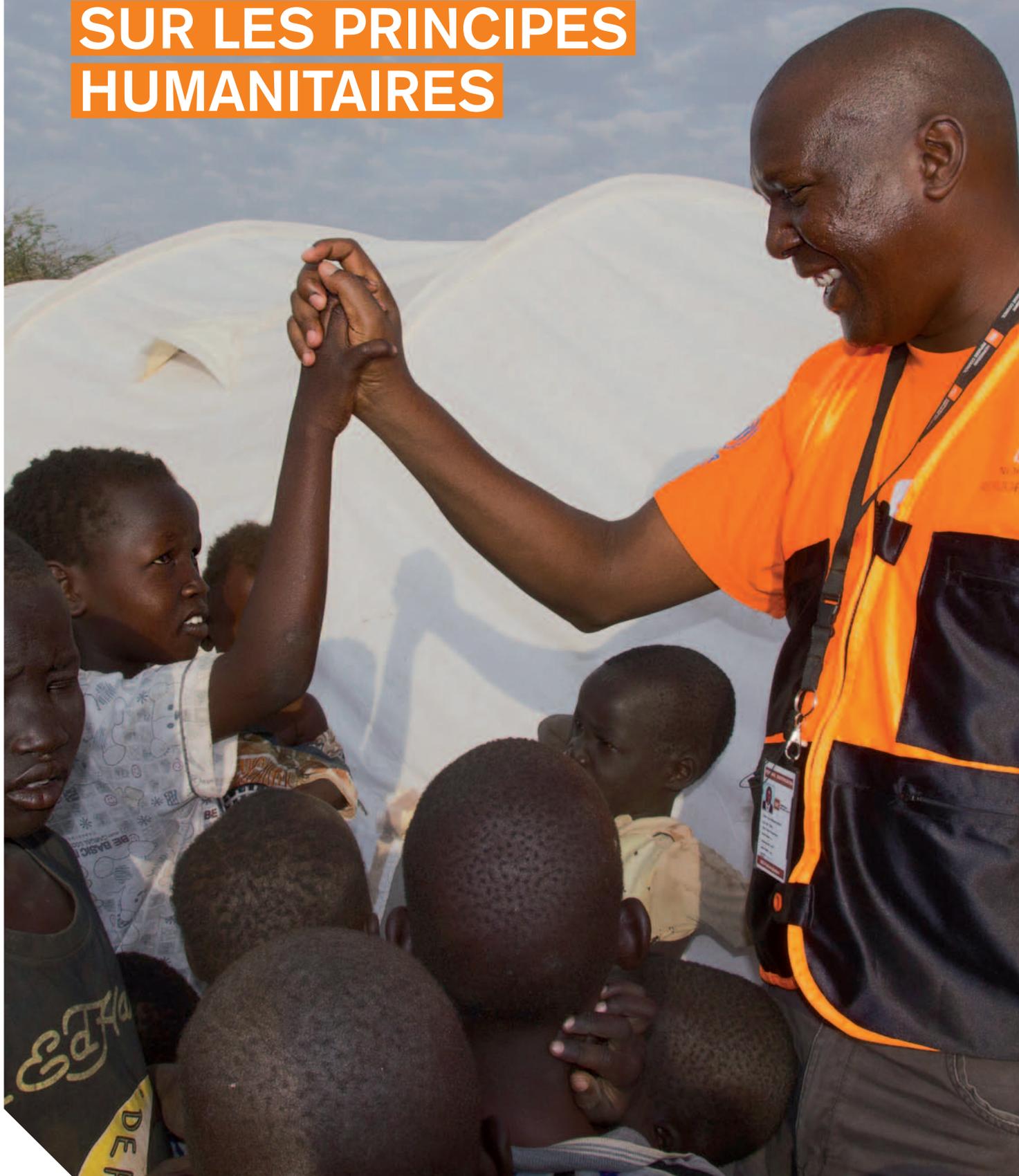
Certains acteurs ont décidé de ne pas ouvertement se déclarer neutres, puisque cela pourrait diminuer leur capacité à plaider en faveur de certains problèmes et populations. Le concept de neutralité et la signification humanitaire de la neutralité ont tous deux été utilisés de manière diverse, notamment par des acteurs armés et politiques afin d'empêcher les humanitaires d'accéder à certaines zones sous prétexte qu'ils n'étaient pas « neutres ». Cette instrumentalisation signifie qu'aujourd'hui la neutralité est surtout une affaire de perception.

- Les humanitaires doivent ainsi gérer avec prudence à la fois la neutralité de leurs actions, et la manière dont elles sont perçues.
- Les humanitaires devraient travailler à renforcer leur neutralité dès que l'opportunité se présente. Plutôt que d'éviter de débattre, ils devraient réaffirmer le concept de neutralité.
- Des outils devraient être développés pour limiter des perceptions mal informées ou négatives vis-à-vis des humanitaires. Il faudrait par exemple : développer et mettre en place des lignes directrices pour les partenariats, une analyse de la position du partenaire potentiel vis-à-vis des principes humanitaires, un code de conduite et une formation du personnel aux principes humanitaires, une communication régulière à double sens entre les communautés affectées et les acteurs humanitaires, ainsi que des lignes directrices pour le recrutement adaptées au contexte, et une bonne gestion des équipes et des politiques relatives aux partenariats.
- Les acteurs humanitaires devraient reconnaître que plaider pour soulever des problèmes liés aux besoins fondamentaux et à la dignité des populations affectées n'est pas contraire à la neutralité.

## «L'humanité d'abord» doit être entendu en termes de mise en œuvre, et non comme une explication conceptuelle.

- Le principe d'humanité ne devrait pas se distinguer et ne peut pas être le seul guide de la prise de décision.
- Une analyse opérationnelle exhaustive est nécessaire pour examiner l'impact sur les autres principes et concepts associés (comme le «ne pas nuire»); dans le cas contraire, les efforts d'aide et de protection pourraient être limités en terme d'impact sur les bénéficiaires et l'environnement opérationnel.
- Il peut toutefois exister des contextes spécifiques où les humanitaires peuvent avoir de bonnes raisons de prioriser l'humanité et l'impartialité et de renoncer partiellement à l'indépendance et à la neutralité.
- Le principe d'humanité devrait être explicitement reconnu et discuté, et non pas simplement respecté implicitement.

# CHAPITRE ADDITIONNEL: POINTS DE VUE DES BAILLEURS SUR LES PRINCIPES HUMANITAIRES



Les objectifs humanitaires font partie d'une variété d'intérêts économiques, commerciaux et géopolitiques poursuivis par les États. Depuis leur adoption, les États se sont de plus en plus référés aux principes humanitaires pour guider l'action humanitaire. Cependant, une confusion peut exister quant au rôle attendu des États dans l'application des principes. De plus, bien qu'ils jouent un rôle central pour stimuler et faciliter l'action humanitaire basée sur les principes, on sait peu de choses sur la manière dont ils conceptualisent et respectent leurs engagements envers les principes. Cette brève étude se concentre sur les points de vue d'un certain nombre d'États bailleurs sur les enjeux et opportunités associés au soutien de la mise en œuvre des principes humanitaires. Elle fournit des aperçus supplémentaires des enjeux de l'action humanitaire basée sur les principes, notamment en ce qui concerne le problème de la politisation de l'aide et les exigences bailleurs.

Les conclusions de cette étude sont basées sur des entretiens semi-structurés avec quinze représentants d'États sélectionnés parmi la communauté diplomatique à Genève. Le choix des représentants s'est fait selon un critère de pertinence : des États jouant actuellement un rôle actif dans les affaires humanitaires à l'échelle globale ou régionale. Le nombre désiré d'États à interroger était initialement plus important ; cependant, l'étude a été limitée par un faible taux de réponse (environ 38%). De plus, la recherche fournit essentiellement les points de vue personnels et/ou officiels d'un groupe sélectionné de représentants gouvernementaux. Afin d'obtenir une image appropriée du «point de vue d'un État» lors des entretiens, il faudrait accéder à différents niveaux du gouvernement et d'autres institutions (législatives, judiciaires, militaires et sécuritaires).

Afin de compléter ces résultats, des données secondaires ont été rassemblées via une étude documentaire des stratégies et engagements humanitaires nationaux, et de rapports d'organisations humanitaires. Cette recherche propose un aperçu d'un certain segment de l'administration et de la représentation étatiques, et soulève des questions qu'il pourrait être intéressant d'examiner plus profondément.

## **ENGAGEMENT DES BAILLEURS À SOUTENIR LES PRINCIPES HUMANITAIRES**

Les États ont l'obligation d'assister et de protéger leurs citoyens en cas de catastrophes naturelles ou causées par les hommes. S'ils ne souhaitent pas se plier à cette obligation ou en sont dans l'incapacité, ils doivent accepter l'aide humanitaire internationale.<sup>54</sup> La primauté de l'État dans les relations internationales n'a jamais été remise en cause lors des entretiens, et il existe un consensus sur le rôle de l'État comme acteur principal de l'aide et de la protection aux victimes des crises qui surviennent sur leur territoire – qu'il s'agisse de ressortissants nationaux ou non. Certaines personnes interrogées – provenant d'États touchés par des crises ou non – ont souligné que l'humanité et l'impartialité font écho à la responsabilité première de l'État d'aider et de protéger ses citoyens.

Deuxièmement, les États fixent des cadres réglementaires et légaux qui gouvernent l'action humanitaire. Il s'agirait de la meilleure manière pour eux de définir les paramètres d'action des organisations humanitaires. Deux cadres légaux sont particulièrement intéressants : le Droit International Humanitaire (DIH) pour les situations de conflit armé, et le Droit

International des Interventions lors de Catastrophes (IDRL) pour les autres situations, notamment les catastrophes naturelles et technologiques. Ce premier ensemble de lois fait partie des instruments légaux internationaux les plus anciens

et les mieux acceptés. Le second ensemble inclut des lignes directrices qu'environ vingt gouvernements ont intégrées à leur droit national. Le DIH fait référence au principe d'impartialité. L'IDRL fait référence à l'humanité, à l'impartialité et à la neutralité. Étant donné sa nature volontariste, non contraignante, ce dernier cadre légal est toujours en développement, ce qui signifie que les États pourraient jouer un rôle constructif dans le soutien de l'action basée sur les principes, en soutenant son aboutissement.

Les États ont des engagements variés envers les principes humanitaires, qui ont été réaffirmés dans plusieurs résolutions de l'ONU et dans d'autres cadres légaux régionaux et nationaux.<sup>55</sup> De façon analogue, la récente entrée en vigueur de la Convention de l'Union Africaine sur la Protection et l'Assistance aux Personnes Déplacées en Afrique («Convention de Kampala»), a créé (pour les États signataires) des obligations régionales légales de «respecter et assurer le respect des principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance des organisations humanitaires».<sup>56</sup>

Le financement humanitaire peut être un indice efficace de la manière dont les États bailleurs parviennent à traduire leurs engagements en soutien de la mise en œuvre de l'action humanitaire basée sur les principes. Les financements des bailleurs ont un impact important sur la capacité des organisations humanitaires à appliquer les principes, puisqu'ils peuvent limiter leur indépendance et leur capacité à distribuer une aide impartiale. Les contributions à des organisations multilatérales et aux fonds communs sont considérées comme des moyens de soutenir l'impartialité de l'action humanitaire.

Sur le plan opérationnel, les États ont une influence directe sur l'action humanitaire basée sur les principes via les financements ou la législation nationale et les politiques opérationnelles qui impactent l'aide humanitaire internationale et nationale. La plupart des États bailleurs reconnaissent que les quatre principes humanitaires sont à la base de l'action humanitaire. Ils sont entérinés, par exemple, dans le Consensus Européen sur l'Aide Humanitaire – adopté par les bailleurs européens en décembre 2007 – et sont une composante clé des Bonnes Pratiques pour les Bailleurs de Fonds Humanitaires, adoptées par les bailleurs en 2003.

Bien que les États européens se réfèrent aux principes dans leurs stratégies et politiques humanitaires, le degré de détail et d'importance varie d'un État à l'autre.<sup>57</sup> L'Allemagne, le Danemark et la Suède, par exemple, définissent explicitement chaque principe humanitaire dans leurs stratégies humanitaires, conformément aux définitions données par le CICR.<sup>58</sup> La France et la Finlande font généralement référence à l'importance des principes pour que les ONG puissent apporter l'aide et la protection nécessaires aux populations touchées par des crises et soient en mesure d'intervenir dans des contextes difficiles.<sup>59</sup>

Tous les États ne disposent pas d'une stratégie et/ou d'une politique humanitaire. Mais même lorsqu'elle existe, la compréhension des principes humanitaires peut être déterminée par le niveau d'implication et d'expérience personnelle des représentants étatiques chargés de les interpréter. Cela s'est particulièrement ressenti dans les réponses des

conseillers interrogés à Genève pour cette étude. Environ un tiers des interrogés géraient soit de multiples portefeuilles dont des dossiers humanitaires et/ou ont été amenés à gérer des affaires humanitaires après avoir été en charge d'autres portefeuilles (p.ex. affaires économiques, désarmement, développement).

Dans certains cas, les États ont plaidé pour que d'autres concepts soient élevés au rang de principe : la redevabilité comme cadre pour mesurer le progrès vis-à-vis d'objectifs minimums<sup>60</sup>; la protection via une définition plus étroite que celle du principe d'humanité.<sup>61</sup> De telles suggestions ne visent pas à diluer les principes existants mais plutôt à fournir des indicateurs additionnels de la manière dont il faut mener l'action humanitaire. Environ un tiers des personnes interrogées ont également fait référence à d'autres cadres normatifs, stratégiques ou opérationnels, comme le DIH, le droit des réfugiés, les droits de l'homme, les principes du GHD ou le «ne pas nuire» comme étant d'importance égale pour encadrer le soutien des États à l'action humanitaire basée sur les principes.

Malgré ces engagements, une personne interrogée a spécifiquement reconnu qu'il semble y avoir un manque de clarté autour de la responsabilité vis-à-vis des principes humanitaires. D'autres – États bailleurs ou non – ont déclaré que les principes étaient perçus comme étant la prérogative d'un petit cercle de personnes. D'un côté, cela reflète le manque global de conscience de l'existence et du sens des principes humanitaires parmi les représentants étatiques ; mais cela fait aussi allusion au besoin de discussions plus inclusives (p.ex. qui s'étendent à tous les contextes et cultures) sur leurs implications pratiques. Il faut souligner que la question de savoir si les États sont ou non des acteurs humanitaires ne fait pas consensus. Globalement, les entretiens ont révélé que ce qui requiert une plus grande attention et des discussions inclusives, c'est la signification opérationnelle des principes. Il faut aussi mieux comprendre quelles sont les valeurs qui nourrissent les principes selon les contextes et les cultures, et les tensions inhérentes qui pourraient exister.

## **ENJEUX DU FINANCEMENT DE L'ACTION HUMANITAIRE BASÉE SUR LES PRINCIPES**

Les personnes interrogées n'ont généralement pas cité les principes humanitaires comme étant un cadre ou un outil de décision dans l'octroi de financements et l'autorisation d'accès. Si la recherche avait été étendue à d'autres ministères ou structures de l'État, le résultat aurait pu être différent. À l'exception de considérations particulières liées au financement, peu de liens concrets ont pu être établis entre les pratiques étatiques et les obstacles à l'action humanitaire basée sur les principes tels que décrits par les ONG.

### **► Impact des objectifs de stabilisation sur les financements des bailleurs**

La mise en œuvre de l'engagement des États pour l'action humanitaire basée sur les principes est souvent entravée par des considérations politiques, économiques, sécuritaires et militaires.<sup>62</sup> La documentation sur la manière dont l'action humanitaire a été instrumentalisée au cours des dix dernières années est florissante. L'intégration de l'aide humanitaire à des tentatives pour «gagner les cœurs et les esprits» des populations locales – dans des stratégies contre-insurrectionnelles ou de stabilité, comme en Afghanistan ou en Irak – va contre l'idée d'une action humanitaire impartiale, neutre et indépendante.

### ► **Inadaptation des attributions basées sur les besoins/alignement sur des intérêts géopolitiques**

Les bailleurs ont tendance à financer la réponse à des crises pour lesquelles ils ont un avantage comparatif, qui reflètent des préférences de politique humanitaire ou autres intérêts stratégiques.<sup>63</sup> Certains États bailleurs ont tenté de rendre leurs processus d'affectation plus impartial (non discriminatoire), et basé sur les besoins – conformément à diverses normes existantes et engagements forts en faveur de l'action humanitaire basée sur les principes, notamment les principes du GHD.<sup>64</sup> Par exemple, l'Espagne et la Suède utilisent les critères de vulnérabilité et de crise d'ECHO pour guider leurs décisions. Cependant, en général,

les bailleurs considèrent qu'il est difficile d'assurer l'impartialité de l'affectation des financements. Les personnes interrogées ont souligné que les affectations de financements sont souvent influencées par des priorités stratégiques et géopolitiques, des liens historiques et parfois la priorisation d'urgences très médiatisées. Dans de nombreux contextes, elles se réfèrent à la fois aux Principes de Bonne Pratique de l'OCDE-CAD (2005) pour l'Engagement International dans les États Fragiles, à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et aux principes du GHD. Cela implique de concilier un engagement à respecter l'indépendance de l'action humanitaire avec la promesse faite aux «États fragiles» d'un «objectif central de renforcement de l'État».<sup>65</sup>

Une étude commandée par le réseau européen d'ONG VOICE a analysé la manière dont les États suivaient les principes humanitaires, à l'aune des engagements exprimés dans le Consensus Européen sur l'Aide Humanitaire. L'étude révèle une différence significative de perception entre les représentants étatiques et les ONG, les premiers étant largement plus satisfaits de la manière dont les principes humanitaires sont utilisés pour guider les affectations de financement que les seconds.<sup>66</sup> Les critiques émises par les ONG incluent la confusion des objectifs politiques et humanitaires au sein des processus de décision, et le manque d'indépendance des décisions humanitaires par rapport à d'autres priorités étatiques (p.ex. politiques, économiques, sécuritaires, etc.). Dans cette enquête, les États membres de l'UE ont reconnu que leurs collègues non humanitaires connaissaient globalement mal les principes humanitaires. Cependant, les représentants étatiques, contrairement à ceux des ONG, n'étaient pas particulièrement inquiets des effets de ce manque de connaissance sur les décisions humanitaires. Les ONG perçoivent l'ingérence politique dans les objectifs humanitaires des États comme problématique, «notamment dans les crises très médiatisées où les ministres veulent que leurs concitoyens les voient en action».<sup>67</sup> Certains États européens comme les Pays-Bas ont été à l'avant-garde du plaidoyer pour l'augmentation des financements pour aider les réfugiés syriens dans les pays voisins de la Syrie. Ceci pose automatiquement la question d'une éventuelle baisse des financements attribués à d'autres crises, dans le cas d'une augmentation de l'aide aux réfugiés au Liban ou en Turquie. Certaines de ces crises, comme celles qui frappent la République Centrafricaine, le Soudan du Sud ou le Yémen, sont moins visibles mais présentent de grands besoins. La réponse à cette question concerne directement la manière dont les États bailleurs comprennent et appliquent le principe d'impartialité.

### ► **Structures décisionnelles des gouvernements**

Les entretiens avec les États – bailleurs ou non – ont révélé que le lieu et la façon dont les décisions humanitaires sont prises au sein des structures étatiques ont des implica-

tions directes sur leur capacité à soutenir une action humanitaire indépendante. Dans le cas des bailleurs – où les activités humanitaires s'étendent sur plusieurs ministères ou sont partiellement laissées à la discrétion d'ambassades locales –, il peut être plus difficile d'assurer l'indépendance des décisions humanitaires vis-à-vis des intérêts politiques, sécuritaires, stratégiques ou commerciaux. Pour les États bailleurs interrogés – qui centralisent et placent les décisions humanitaires au cœur d'une structure dédiée –, des barrières semblent exister. Bien que les départements humanitaires des États bailleurs demandent conseil (par exemple) à leurs ambassades, la décision d'affectation des financements est prise au niveau de la capitale – prétendument indépendamment des priorités stratégiques du pays. Comme le montre la documentation, même dans ces cas, les départements spécialisés dans le soutien de l'action humanitaire ont souvent du mal à soutenir les approches basées sur les principes alors que d'autres organes étatiques poursuivent des buts incompatibles.<sup>68</sup>

### ➤ Modalités de financement/bénéficiaires de l'aide humanitaire

Les entretiens ont révélé que pour certains États bailleurs, leur engagement multilatéral et leur collaboration avec l'ONU et le CERF constituent une garantie d'impartialité. Reconnaissant qu'il est vital d'attribuer des financements de base sans affectation pour soutenir l'action humanitaire basée sur les principes, les États bailleurs ont cité ces collaborations comme exemple de respect de leurs engagements envers les principes.

Les bailleurs ne forment pas une entité homogène, et certains affichent leurs préférences quant à leur manière d'affecter les financements. En répartissant uniquement les bailleurs en tant que «OCDE-CAD» et «autres bailleurs gouvernementaux», l'illustration 1 donne un exemple des préférences d'attribution globales des bailleurs.

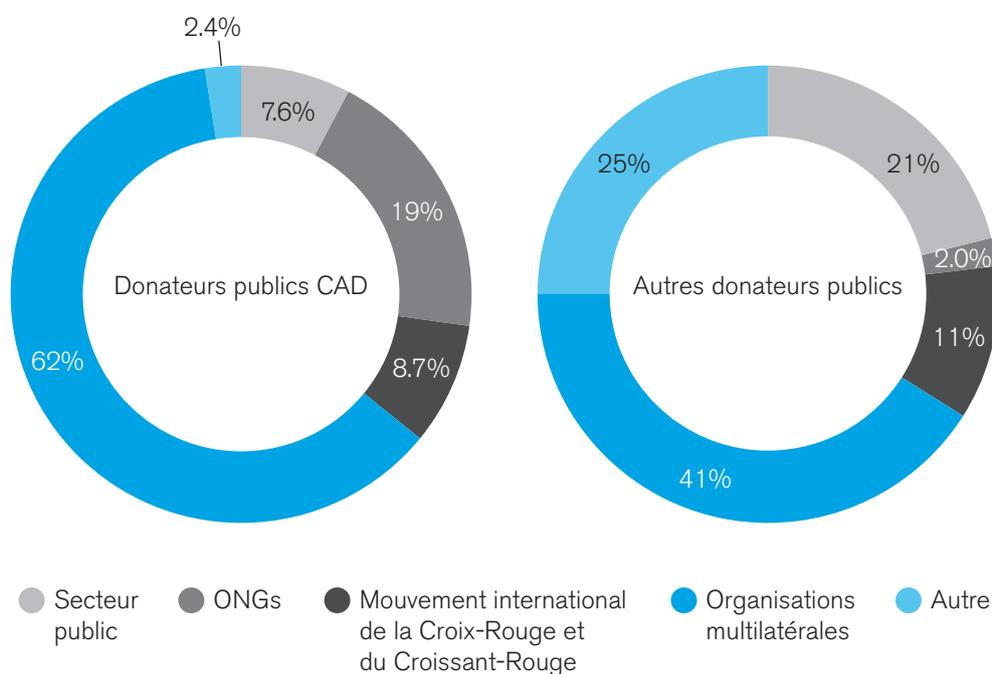


Illustration 1. Premier niveau de bénéficiaires de l'aide humanitaire internationale par type de bailleur, 2009-2013

Source : Global Humanitarian Assistance Report 2015

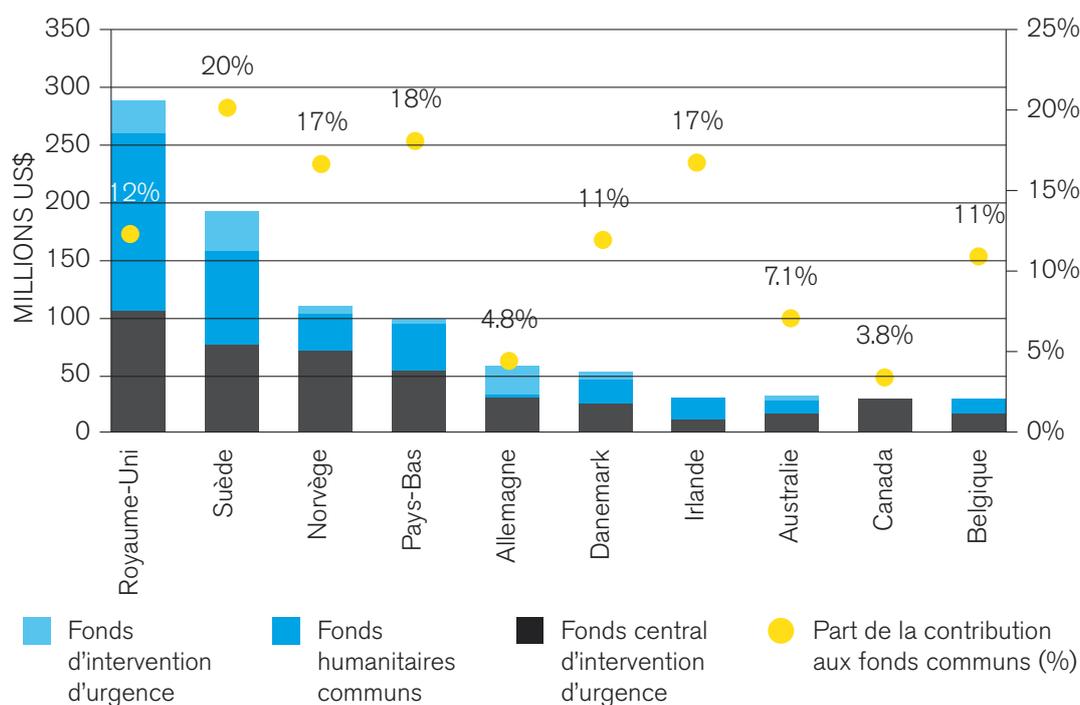


Illustration 2. Les dix principaux contributeurs étatiques aux fonds communs humanitaires, 2014

Source : Global Humanitarian Assistance Report 2015

L'illustration 2 met en évidence le niveau réel et les sources de financement des mécanismes de fonds communs, révélant aussi le type d'alignement entre les dix principaux bailleurs humanitaires internationaux et les principaux contributeurs aux fonds communs.<sup>69</sup> En l'absence de mécanismes de suivi appropriés, les personnes interrogées ont toutefois indiqué que les bailleurs ne pouvaient pas contrôler le respect des principes humanitaires une fois les fonds affectés.

Un acteur international émergent interrogé dans le cadre de cette étude souhaitait une plus grande coordination et un meilleur partage d'informations afin d'étendre la portée des financements humanitaires, et de répondre aux enjeux de respect des engagements en matière d'action humanitaire basée sur les principes. Un autre acteur émergent a cependant conclu que les références aux principes humanitaires dans les discussions de financement ne reflétaient pas systématiquement les performances réelles des bailleurs qui s'y réfèrent. Au cours des discussions, il a été souligné qu'il n'existe aucun mécanisme efficace de suivi des performances bailleurs.

Contrairement à la préférence des bailleurs de l'OCDE-CAD pour l'aide multilatérale en tant que moyen de soutenir les principes, les bailleurs non-CAD affichent une préférence pour l'aide bilatérale, de gouvernement à gouvernement. Par exemple, entre 2010 et 2014, les bailleurs non-CAD ont contribué à seulement 6,5% de l'ensemble de l'aide humanitaire déclarée au Service de Surveillance Financière, mais à 50% des fonds dirigés vers les États affectés.<sup>70</sup>

Comme le montrent les entretiens et une partie de la documentation, bien que le désir de s'assurer de l'efficacité de leur contribution et de la réduction des frais généraux incite les bailleurs à financer les États affectés de manière bilatérale, le besoin de maximiser

la visibilité de l'aide et la finalité même des donations en nature pourraient remettre en question l'impartialité d'une telle approche.<sup>71</sup> Les négociations autour des exigences de visibilité sont également au centre de discussions en cours entre les ONG et les bailleurs OCDE-CAD.

### ➤ Critères de sélection des partenaires

Bien que les personnes interrogées s'accordent sur le fait que l'adhésion aux principes humanitaires soit un élément clé de leur choix de partenaires, la manière dont cette sélection s'opère n'est pas claire. D'après les documents étudiés, «l'utilisation de procédés systématiques ou documentés pour l'identification des partenaires varie et n'est pas formalisée».<sup>71</sup> En revanche, les entretiens ont révélé que certains bailleurs créent des liens étroits avec un nombre réduit d'ONG, ce qui leur permet de se concentrer sur un contrôle qualité et un retour d'expérience plus systématiques. Certains États – dont le Canada et l'Allemagne – consultent régulièrement leurs partenaires afin de soutenir une meilleure prise en compte des principes humanitaires dans la décision des attributions.<sup>72</sup>

Via le Comité de Coordination de l'Aide Humanitaire, le Bureau Fédéral Allemand des Affaires Étrangères consulte ainsi régulièrement l'Association des ONG de Développement Allemandes (VENRO) et les membres du Comité, sur les priorités de l'aide humanitaire.<sup>73</sup> Les États bailleurs admettent généralement préférer des relations à long terme, le plus souvent avec des ONGI ayant fait leurs preuves et en qui ils ont confiance. Concernant les États bailleurs de moindre taille, il est difficile d'imaginer un réseau établi d'organisations nationales et locales de confiance, disponibles en cas de besoin.

### ➤ Localiser l'action humanitaire

Les États affirment de plus en plus volontiers leur responsabilité dans l'aide et la protection humanitaires aux populations affectées sur leur territoire. Dans ce contexte, le débat sur la localisation de l'aide est primordial. Après la réponse au Tsunami qui a frappé l'Océan Indien en 2004, le manque de partenariats efficaces avec les acteurs nationaux et locaux a été désigné ces dernières années comme une entrave à une action humanitaire efficace. En même temps que les appels à une plus grande implication des acteurs nationaux et locaux dans l'action humanitaire internationale, certaines questions ont également été soulevées autour du rôle de ces acteurs dans l'action humanitaire basée sur les principes. Les familles, les communautés, les autorités locales, la société civile et le secteur privé sont presque toujours en première ligne. Ces réalités sont de plus en plus reconnues par la communauté humanitaire internationale, bien que les approches varient en fonction du contexte et d'un nombre de facteurs distincts (p.ex. la capacité de l'État, la nature de la crise, etc.). Les personnes interrogées n'ont dans un premier temps pas souligné d'obstacles à la mise en œuvre des principes via des actions humanitaires locales pour des situations de catastrophes naturelles. Certains représentants d'États bailleurs ont quant à eux exprimé des inquiétudes générales liées à de tels contextes. La confiance est un élément essentiel qui semble être un prérequis pour toute action humanitaire efficace.<sup>74</sup> En situation de conflit armé, les perceptions de neutralité et d'indépendance semblent révélatrices du niveau de confiance requis par les différents types de relations (p.ex. avec les communautés touchées, entre les ONGI et les ONG locales et nationales, entre les bailleurs et les ONG locales et nationales, etc.). Comme l'ont souligné plusieurs représentants étatiques – bailleurs ou non –, bien que le fait de travailler avec et via des ONG locales puisse les aider à obtenir la confiance et l'acceptation des communautés, les acteurs locaux auront naturellement plus de mal à rester neutres face aux évène-

ments. Ces organisations sont composées d'individus et il est difficile pour eux de ne pas prendre partie lorsqu'un événement les affecte personnellement. L'un des objectifs des actuels coprésidents du GHD – le Canada et les États-Unis – est de partager les bonnes pratiques et les leçons apprises en tant que bailleurs.

## RECOMMANDATIONS

Malgré ses limites, cette étude donne un aperçu des points de vue des bailleurs sur les principes humanitaires. Nos entretiens avec un sous-groupe de conseillers humanitaires à Genève ont premièrement confirmé le besoin de réaffirmer la validité des principes. Il est clair que les États sont confrontés à des tensions inhérentes au soutien de l'action humanitaire basée sur les principes. Les recommandations spécifiques incluent :



### Pour les États

- Tous les États devraient se doter de mécanismes de protection – dont des stratégies de communication – pour séparer autant que possible l'action humanitaire de stratégies politiques, de consolidation de la paix, de sécurité ou autres.
- Des mécanismes inclusifs devraient être établis (intra étatiques, interétatiques et pour la communauté «États-ONG») pour échanger les bonnes pratiques et les expériences de soutien de l'action humanitaire basée sur les principes.
- Des *personnes-ressources* pour les questions humanitaires devraient être formées régulièrement aux principes humanitaires et à leur signification pratique.
- Les États bailleurs sont encouragés à plus de transparence quant aux raisons qui motivent leurs décisions d'affectation des financements, et à revoir leur politiques et procédures bailleurs afin d'assurer la flexibilité nécessaire pour accepter des projets basés sur les besoins.
- Les États bailleurs devraient rechercher une transparence parfaite sur la manière dont les financements humanitaires sont dépensés.
- Les États bailleurs devraient revoir les mécanismes de fonds communs par pays afin de s'assurer – autant que possible – que les bonnes pratiques en faveur de l'action humanitaire basée sur les principes sont en place.
- Les États bailleurs devraient tirer profit des complémentarités de chaque contexte sur la manière d'appliquer les principes du GHD et de faciliter une division rationnelle du travail.



### Pour les organisations humanitaires

- Les organisations humanitaires devraient contribuer à des échanges inclusifs de bonnes pratiques et d'expériences sur l'application des principes humanitaires, notamment en situation de conflit armé.

- Ils devraient également discuter avec les bailleurs de l'opportunité et de la possibilité de créer ou renforcer des mécanismes de financement permettant de mieux soutenir l'action humanitaire basée sur les principes. L'expérience du fonds START ou du RAPID Fund géré par l'ONG Concern au Pakistan, pourrait servir à examiner les opportunités que constituent les mécanismes de financement dirigés par des ONG, pour l'action humanitaire basée sur les principes.
- Les ONG devraient examiner la possibilité d'établir des mécanismes de suivi des performances des États bailleurs vis-à-vis de leurs engagements humanitaires, et créer une plateforme de collaboration constructive. L'expérience des Examens par les pairs des membres du CAD et le travail déjà mené par NRC et d'autres partenaires sur l'impact des mesures antiterroristes, pourraient constituer une base utile.

# ANNEXES: CONCEPTION DE L'ETUDE ET METHODOLOGIE

**L'analyse contenue dans ce rapport puise dans les sources et réflexions suivantes**

*Omran Omran, membre de l'équipe NRC, donne un cours dans une tente du camp informel pour réfugiés syriens de la plaine de la Bekaa, Liban. NRC/Sam Tarling, 2014*

### ► Recherche documentaire

L'étude a commencé par une recherche documentaire sur les points suivants : genèse et histoire des principes humanitaires ; principaux défis contemporains de l'action humanitaire basée sur les principes ; acteurs et facteurs de l'aide et de la protection humanitaires. À cette fin, les chercheurs ont identifié des sources secondaires pertinentes, citées dans le rapport.

### ► Enquête de terrain

Les critères employés pour identifier les lieux de l'enquête de terrain étaient basés sur quatre variables :

- Niveau de fonctionnement de l'État : de régimes autoritaires à États «faillis». Un procédé similaire a été utilisé pour les zones contrôlées par des GANE.
- L'intensité du conflit : de combats actifs à situation post-confliktuelle. Un procédé analogue a été appliqué pour l'intensité des catastrophes non causées par des conflits.
- Les facteurs du conflit, de l'idéologie à la rivalité pour l'accès aux ressources.
- Le niveau d'intérêt politique, de conflits hautement internationalisés à entièrement localisés.

La présence des acteurs humanitaires sur le terrain et la disponibilité des équipes de NRC et HI vis-à-vis des chercheurs, ont été déterminantes.

Afin de fournir des témoignages provenant d'une variété de situations, l'étude s'est concentrée sur les contextes ci-dessous, dans l'espoir qu'ils puissent servir d'exemples pour des cas comparables :

- La Syrie et sa crise régionale, comme exemple d'un conflit aigu dans un pays à revenu intermédiaire. La recherche s'est focalisée sur le «hub» turc de réponse à la crise syrienne. D'autres «hubs» n'ont pas été étudiés.
- Le Soudan du Sud comme exemple de conflit aigu dans un contexte de faibles ressources – avec la présence d'une mission intégrée des Nations Unies – ayant dégénéré de situation tournée vers le développement à une résurgence du conflit armé.
- La Colombie comme exemple de pays à revenu intermédiaire en transition (de phase conflictuelle à post-confliktuelle), où «d'autres situations de violence» sont prédominantes.
- Le Népal comme exemple de réponse à une catastrophe non liée à un conflit, dans une situation de développement post-confliktuel.

La phase de recherche par pays a mobilisé des méthodes qualitatives utilisant des entretiens semi-directifs et des discussions de groupe. Quarante-neuf entretiens ont été menés, ainsi que des réunions inclusives avec des bailleurs, des ONG nationales et internationales, des représentants du secteur privé, des employés de l'ONU, des acteurs militaires nationaux et internationaux, le RCRCM et d'autres représentants de la société

civile. Les concepteurs de la recherche ont cherché à entendre des opinions variées et à prendre en compte des considérations de taille, de portée locale ou globale, de missions et de mandats, de sources de financements et autres facteurs dans le choix de leurs interlocuteurs. Étant donné sa nature, la recherche s'est concentrée sur les ONG, les agences de l'ONU ayant un mandat humanitaire et le RCRCM. Cinquante-trois entretiens ont concerné des ONG en action, dix-huit les Nations Unies, et quatre le RCRCM.

Les GANE sont une composante importante de l'étude, en tant qu'obstacles ou facilitateurs de l'accès, mais pour des raisons de sécurité il n'a pas été possible de les interroger. Ainsi, leurs opinions et points de vue ont été jaugés via des discussions avec des acteurs locaux ou des sources secondaires.

Lorsque cela était possible, les chercheurs ont interrogé des représentants des populations touchées par les conflits. Ce procédé a inclus l'organisation de deux groupes de discussion. Dans les autres cas, les points de vue des populations locales ont été recueillis via des discussions avec les dirigeants locaux, des membres de la société civile, des chefs de services locaux et des individus chargés de la mise en œuvre des programmes.

Les représentants du gouvernement (aux niveaux de la capitale et des ambassades) disposant d'un portefeuille pour l'aide, la santé ou la protection humanitaires ont été interrogé aussi souvent que possible ; ceci n'a pas toujours été possible en raison d'autres priorités ou de contraintes de temps. Sur les quatre études de cas, les chercheurs n'ont pu interroger que sept représentants gouvernementaux.

Les personnes interrogées ne sont pas citées dans ce rapport, afin de préserver leur anonymat. Les types d'organisations sont mentionnés, mais pas les individus.

#### ► **Webinaire**

L'étude comporte un *webinaire* daté de novembre 2015, organisé par l'Association Internationale des Professionnels de l'Aide et de la Protection Humanitaires (PHAP). Le but du *webinaire* était de présenter les résultats initiaux de l'enquête de terrain et d'obtenir les points de vue et des informations additionnelles d'une grande variété d'organisations. Ce compte-rendu avait aussi pour objectif de réduire le biais initial dans la sélection des organisations.

#### ► **Entretiens aux sièges**

Les chercheurs ont également mené vingt-et-un entretiens semi-directifs avec les agences sélectionnées, dont les principaux bailleurs, des consortiums humanitaires, des *think tanks*, des universitaires et des ONGI à leur siège de Genève, Bruxelles, Londres et New York. Les questions ont mis l'accent sur la valeur attachée à l'utilisation et à la prise en compte des principes par tous les acteurs. Les entretiens ont exploré plus en détail certains thèmes liés à des acteurs spécifiques. Autant que possible, les points de vue exprimés au cours des entretiens aux sièges ont été confrontés à ceux des entretiens de terrain, afin de nuancer les recommandations.

# REMERCIEMENTS

Norwegian Refugee Council et Handicap International remercient Andrew Cunningham, Elena Lucchi et Axelle Velten d'avoir effectué les recherches dans les quatre pays étudiés, et rédigé la version initiale des études de cas. Nous remercions également HERE-Geneva d'avoir mené les entretiens et les recherches ayant servi de support au chapitre Points de vue des Bailleurs.

Cette étude a bénéficié des contributions de membres de nombreuses ONG, agences de l'ONU, du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, de représentants d'États et de gouvernements, aux sièges et sur le terrain. Nous les remercions d'avoir participé aux entretiens de la phase de recherche de cette étude.

NRC et HI souhaitent adresser des remerciements particuliers à Tarak Bach Baouab (MSF), Christina Bennett (Overseas Development Institute), Markus Forsberg (PHAP), Paul Howe (PAM), Sema Genel Karaosmanog lu (Support to Life), Jeremie Labbé (CICR), Angharad Lang (PHAP), Gareth Price-Jones (CARE International), Arnhild Spence (PAM) pour leur collaboration, leurs commentaires et leur soutien.

NRC et HI souhaitent aussi remercier leurs collègues en Colombie, au Népal, au Soudan du Sud et en Turquie pour leur soutien précieux à cette étude, dont Camille Ameslon, Andrea Bianchi, Caelin Briggs, David Garcia, Martin Hartberg, Caroline Howard, Noosheen Mogadam, Romain Monsieur, Lucia Morera, Panda Premananda, Oscar Rodriguez, David Salvador et Christian Visnes.

Enfin, NRC et HI remercient leurs collègues à Genève, Lyon et Oslo pour leur soutien à ce travail, en particulier Laurent Davy, Marit Glaad, Christian Huber, Ingrid Macdonald, Lucile Papon, Marc-André Peltzer, Helene Robin, James Munn, Nathalie Herlemont Zoritchak, Emma Williams, Brooke Lauten et Suzanna Nelson-Pollard.

Mise en page et conception graphique : Larissa Bouquerel

# NOTES DE FIN

- 1 OCHA, OCHA in Message : Humanitarian Principles, 2010, disponible en ligne à : [https://docs.unocha.org/sites/dms/Documents/OOM\\_HumPrinciple\\_English.pdf](https://docs.unocha.org/sites/dms/Documents/OOM_HumPrinciple_English.pdf) (disponible en juillet 2016) ; Ingrid Macdonald, Angela Valenza, Tools for the Job : Supporting Principled Humanitarian Action, 2012, disponible en ligne à : <https://www.nrc.no/resources/reports/tools-for-the-job---supporting-principled-humanitarian-action/>
- 2 OCHA, OCHA in Message : Humanitarian Principles, 2012.
- 3 Ibid.
- 4 Voir les Conventions de Genève de 1949, Article 3 commun (1949) : 1. Les personnes qui ne participent pas directement aux hostilités, y compris les membres de forces armées qui ont déposé les armes et les personnes qui ont été mises hors de combat seront, en toutes circonstances, traitées avec humanité et impartialité. 2. Un corps humanitaire impartial peut offrir ses services aux différentes parties du conflit. Protocole Additionnel I (1977) Art.70 (1) : Lorsque la population civile d'un territoire sous le contrôle d'une Partie au conflit, autre qu'un territoire occupé, est insuffisamment approvisionnée en matériel et denrées mentionnés à l'article 69, des actions de secours de caractère humanitaire et impartial et conduites sans aucune distinction de caractère défavorable seront entreprises, sous réserve de l'agrément des Parties concernées par ces actions de secours. Protocole Additionnel II (1977) Art. 18 (2) : Les actions de secours en faveur de la population civile, de caractère exclusivement humanitaire et impartial et conduites sans aucune distinction de caractère défavorable, seront entreprises avec le consentement de la Haute Partie contractante concernée.
- 5 Kate Mackintosh, The Principles of Humanitarian Action in International Humanitarian Law, HPG Report 5, Overseas Development Institute, mars 2000, p.7, disponible en ligne à : <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/305.pdf>
- 6 Sorcha O'Callaghan et Leslie Leach, Principles in Action : Lebanon, British Red Cross, 2012, <http://www.redcross.org.uk/~media/BritishRedCross/Documents/Who%20we%20are/Principles%20in%20action%20in%20Lebanon.pdf>
- 7 Par exemple : Résolution de l'AG de l'ONU 46/182 (1991) ; Résolution de l'AG de l'ONU 48/57 (1993) ; Code de Conduite du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge lors des interventions en cas de catastrophe (1994), Annexe II ; Principes directeurs relatifs au déplacement des personnes à l'intérieur de leur propre pays (1998) ; Bonnes Pratiques pour les Bailleurs de Fonds Humanitaires (2003) ; Résolution 1502 du Conseil de Sécurité de l'ONU (2003) ; Résolution de l'AG de l'ONU 58/114 (2004) ; Résolution de l'AG de l'ONU 59/141 (2004) ; Résolution de l'AG de l'ONU 60/124 (2005) ; Résolution de l'ECOSOC de l'ONU 1674 (2006) ; Consensus Européen sur l'Aide Humanitaire (2007) ; Enhancing International Humanitarian Partnerships in Latin America and the Caribbean (EIHP) : Déclaration de Florianópolis (2009) et Déclaration de Quito (2011) ; Convention de l'Union Africaine sur la Protection et l'Assistance aux Personnes Déplacées en Afrique (Convention de Kampala, 2010) ; Principes Fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (1965) ; Code de Conduite du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge lors des interventions en cas de catastrophe (1994) ; The Sphere Handbook, Humanitarian Charter and Minimum Standards in Humanitarian Response (1998, 1ère édition ; 2011, 2ème édition) ; Islamic Charter of the Work of Goodness (2006) ; HAP : Norme de Redevabilité Humanitaire et de Gestion de la Qualité (2007, 1ère édition ; 2010, 2ème édition).
- 8 Une initiative du Secrétaire Général de l'ONU pour inciter la communauté internationale à trouver de nouvelles manières de collaborer pour sauver des vies et réduire la misère à travers le monde. Voir : [https://consultations2.worldhumanitariansummit.org/whs\\_about](https://consultations2.worldhumanitariansummit.org/whs_about) (accessible en novembre 2015). Toutes les consul-

tations techniques et régionales ont permis de recueillir des témoignages de la pertinence des principes humanitaires, ainsi que événements du sommet à proprement parler. Plus important encore, le rapport des contributions fourni lors du processus de consultation du Sommet Humanitaire Mondial, publié en octobre 2015, précisait que «Tous les pays et acteurs humanitaires devraient réaffirmer leur engagement aux principes humanitaires universellement applicables – humanité, neutralité, impartialité et indépendance – et apporter l'aide et la protection à tous selon les besoins et sans discrimination quelle qu'elle soit.»

- 9 Marta Foresti, Lisa Denney et Victoria Metcalfe, Security, Humanitarian Action and Development, Note d'information 67, Overseas Development Institute, février 2011, disponible en ligne à : <http://goo.gl/LF4VHm>
- 10 Jeremie Labbe, "How do humanitarian principles support humanitarian effectiveness?" in: Core Humanitarian Standard, Core Humanitarian Standard Alliance, On the Road to Istanbul; How can the World Humanitarian Summit Make Humanitarian Response More Effective?, 2015, disponible en ligne à : <http://goo.gl/QwfvFX>
- 11 Peter Maurer, Humanitarian Perspectives on International Security in Times of Mutating Conflicts, Discours donné au Geneva Centre for Peace and Security, 29 mai 2015, disponible en ligne à : <https://goo.gl/KDT20D>
- 12 Rachel Scott, Imagining More Effective Humanitarian Aid: A Donor Perspective, OCDE, octobre 2014, disponible en ligne à : <http://goo.gl/IQfLgW> (accessible en novembre 2015).
- 13 Clea Kahn et Andrew Cunningham (eds.), State Sovereignty and Humanitarian Action, Disasters Vol. 37, Supplément 2, octobre 2013.
- 14 Clea Kahn et Andrew Cunningham, Introduction to the Issue of State Sovereignty and Humanitarian Action, Disasters Vol. 37, Supplément 2, octobre 2013, pp.S139-S150.
- 15 Ashley Jackson, Humanitarian Negotiations with Armed Non-state Actors: Key Lessons from Afghanistan, Sudan and Somalia, Policy Brief 55, Humanitarian Policy Group, mars 2014, disponible en ligne à : <http://goo.gl/xEfaAI>
- 16 Jessica Burnside, et al., Counter-terrorism Laws and Regulations: What Aid Agencies Need to Know, Network Paper 79, Humanitarian Practice Network, novembre 2014, disponible en ligne à : <http://goo.gl/jOZlrx>
- 17 Norwegian Refugee Council, Risk management toolkit in relation to counterterrorism measures, Genève, NRC, 2015, p. 7, disponible en ligne à : <https://www.nrc.no/resources/reports/nrc-risk-management-toolkit-2015/>
- 18 Humanitarian Outcomes, SAVE Programme, Preliminary Findings, n.d., disponible en ligne à : [https://www.humanitarianoutcomes.org/sites/default/files/c1\\_preliminary\\_findings\\_presentation.pdf](https://www.humanitarianoutcomes.org/sites/default/files/c1_preliminary_findings_presentation.pdf) (accessible en novembre 2015)
- 19 Jan Egeland, Adele Harmer et Abby Stoddard, To Stay and Deliver Good practice for humanitarians in complex security environments, OCHA, 2011, disponible en ligne à : <https://goo.gl/Z64sAN>
- 20 Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires des Nations Unies (OCHA), Colombie, 2016, disponible en ligne à : <http://www.unocha.org/ochain/2014-15/colombia> (accessible en juin 2016).
- 21 Rob Grace et Julia Brooks, Humanitarian Action and the Politics of Transition: The Context of Colombia, White Paper Series, ATHA, 18 septembre 2015, disponible en ligne à : <http://goo.gl/V5cmST>
- 22 Washington Office on Latin America, Summary of the FARC – Government Ceasefire and Disarmament Accord, Colombia Peace, 2016, disponible en ligne à : <http://colombiapace.org/> (accessible en juin 2016).

- 23 "ECHO FACTSHEET : Refugees and Internally Displaced Persons," European Commission's Humanitarian Aid and Civil Protection department, 2015, disponible en ligne à : [http://ec.europa.eu/echo/files/aid/countries/factsheets/thematic/refugees\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/echo/files/aid/countries/factsheets/thematic/refugees_en.pdf) (accessible en novembre 2015).
- 24 OCHA, Humanitarian Response Plan Overview Colombia - janvier-décembre 2016, 2016, disponible en ligne à : [https://www.humanitarianresponse.info/en/system/files/documents/files/2016\\_hrp\\_overview\\_colombia\\_eng\\_web.pdf](https://www.humanitarianresponse.info/en/system/files/documents/files/2016_hrp_overview_colombia_eng_web.pdf) (accessible en juin 2016).
- 25 Ibid.
- 26 Norwegian Refugee Council, Plan International, Oxfam, Mercy Corps, Civis, Diakonie Katastrophenhilfe, Project Counselling Service, Help Age International, War Child Holland, MDM France, The Lutheran World Federation, Save the Children, Solidaridad Internacional, Caritas Germany, et Hilfswerk Austria, The Humanitarian Crisis in Colombia Caused by the Armed Conflict. International Organisations Position Paper, Colombia, juin, 2011, disponible en ligne à : <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Humanitarian%20Crisis%20in%20Colombia.pdf> (accessible en novembre 2015).
- 27 Droit des Victimes et de la Restitution des Terres, juin 2011 (Ley de Víctimas y Restitución de Tierras), loi 1448. La loi instaure un système officiel d'enregistrement comme portail d'accès aux droits, à l'assistance et à la restitution des terres pour les PDI. La loi requiert que les victimes remplissent une déclaration complexe, ce qui est très compliqué dans les territoires contrôlés par des GANE.
- 28 OCHA, Nepal Earthquake Humanitarian Response – avril à septembre 2015, 2015, disponible en ligne à : <http://reliefweb.int/report/nepal/nepal-earthquake-humanitarian-response-april-september-2015> (accessible en juin 2016).
- 29 Ibid.
- 30 Propos rapportés par des représentants des Nations Unies interrogés au Népal.
- 31 OCHA, Syria Crisis : Regional Overview : About the Crisis, 2016, disponible en ligne à : <http://www.unocha.org/syrian-arab-republic/syria-country-profile/about-crisis> (accessible en juin 2016)
- 32 Ibid.
- 33 Ibid.
- 34 Ibid.
- 35 OCHA, Humanitarian Needs Overview – Syrian Arab Republic, 2016, disponible en ligne à : <http://reliefweb.int/report/syrian-arab-republic/2016-humanitarian-needs-overview-syrian-arab-republic> (accessible en juin 2016).
- 36 Norwegian Refugee Council, Boston Consulting Group, Internal study on Donor Conditionalities, 2016 ; ICVA, Less Paper More Aid, Reducing the burden of donor conditions to improve the efficiency of humanitarian action, Genève, 2016 ; Lydia Poole, Bridging the needs-based funding gap : NGO field perspectives, Genève, 2014
- 37 Norwegian Refugee Council, Risk management toolkit in relation to counterterrorism measures, 2015
- 38 Ibid.
- 39 Ibid. p.7
- 40 Norwegian Refugee Council, Our Country Programme in South Sudan, 2016, disponible en ligne à : <https://www.nrc.no/countries/africa/south-sudan> (accessible en juin 2016).

- 41 En effet, le rapport du 18 juin 2015 de l'UNICEF et celui de la MINUSS du 30 juin 2015 ont tous deux accusé les deux parties d'avoir commis des atrocités contre des civils. Voir aussi le Rapport Final de la Commission de l'Union Africaine sur le Soudan du Sud, 2015, disponible en ligne à : <http://www.peaceau.org/uploads/auciss.final.report.pdf>
- 42 Norwegian Refugee Council, Our Country Programme in South Sudan, 2016.
- 43 Reuters, South Sudan leaders order ceasefire as civil war fears grow, juin 2016, disponible en ligne à : <http://www.reuters.com/article/us-south-sudan-security-casualties-idUSKCN0ZQ08J> (accessible le 19 juin 2016).
- 44 OCHA, Humanitarian Response Plan : South Sudan 2015, 2015, disponible en ligne à : <http://reliefweb.int/report/south-sudan/south-sudan-humanitarian-response-plan-2015> (accessible en juin 2016).
- 45 PAM, South Sudan Access Constraints Map, 2015, disponible en ligne à : <http://www.refworld.org/docid/56010ecb4.html> (accessible en septembre 2015).
- 46 OCHA, South Sudan, 2016, disponible en ligne à : <http://www.unocha.org/south-sudan> (accessible en juin 2016).
- 47 La prolongation du mandat a été votée par le Conseil de Sécurité le 9 octobre 2015.
- 48 En juillet 2015, plus de 166 000 personnes cherchent refuge dans les bases de l'ONU, devenues des camps de fortune pour PDI, connus sous le nom PoC sites, dans des zones comme Bentiu, Djouba et Malakal.
- 49 L'opération Ligne de Vie pour le Soudan (OLS) était un consortium d'agences de l'ONU (principalement l'UNICEF et le PAM), et de près de 35 ONG, intervenant au Soudan du Sud pour apporter une aide humanitaire aux régions du sud, déchirées par la guerre et souffrant de la sécheresse. L'opération OLS a été lancée en 1989 en réponse à une famine dévastatrice et à la 2<sup>ème</sup> Guerre Civile Soudanaise, après des négociations entre l'ONU, le gouvernement du Soudan et l'Armée/Mouvement Populaire de Libération du Soudan (SPLM/A) pour apporter l'aide humanitaire.
- 50 Une des principales controverses de l'histoire de l'OLS est l'« Accord sur les Règles de Base » et l'établissement de principes humanitaires explicites sur la collaboration entre l'OLS et les principaux groupes rebelles dans le secteur du sud.
- 51 Paul Currión, "STRENGTH IN NUMBERS : A Review Of NGO Coordination in the Field Case Study : South Sudan", ICVA, 2011, disponible en ligne à : <http://reliefweb.int/report/sudan/strength-numbers-review-ngo-coordination-field-case-study-south-sudan-1996-2010> (accessible en novembre 2015).
- 52 Norwegian Refugee Council, Risk management toolkit in relation to counterterrorism measures, NRC, p. 7.
- 53 Ibid.
- 54 Des informations sur la Règle 55 sont disponibles ici : CICR, Règle 55. Accès à l'Aide Humanitaire des Civils dans le Besoin. Disponible en ligne à : [https://ihl-databases.icrc.org/customary-ihl/eng/docs/v1\\_rul\\_rule55](https://ihl-databases.icrc.org/customary-ihl/eng/docs/v1_rul_rule55) (accessible en août 2016).
- 55 En 1991, les États membres de l'ONU ont adopté la résolution 46/182 de l'AG, qui précise que « l'aide humanitaire doit être fournie selon les principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité ». La résolution 58/114 de l'AG (2003) a ensuite ajouté l'indépendance comme quatrième principe fondateur de l'action humanitaire. Via les résolutions suivantes de l'AG et les cadres bailleurs, les États membres de l'ONU ont plusieurs fois réaffirmé l'importance de la promotion et du respect de ces principes dans le cadre de l'action humanitaire.

- 56 Convention de l'Union Africaine sur la Protection et l'Assistance aux Personnes Déplacées en Afrique, 29 octobre 2009, art.5.8.
- 57 Voluntary Organisations in Cooperation in Emergencies (VOICE), The European Consensus on Humanitarian Aid : An NGO Perspective, Brussels, 2014, disponible en ligne à : [https://www.eu-cord.org/2015/wp-content/uploads/2015/02/study\\_consensus\\_humanitarian\\_aid.pdf](https://www.eu-cord.org/2015/wp-content/uploads/2015/02/study_consensus_humanitarian_aid.pdf)
- 58 Bureau Fédéral Allemand des Affaires Étrangères, Strategy of the German Federal Foreign Office for Humanitarian Aid Abroad, novembre 2012 ; Ministère Danois des Affaires Étrangères, Strategy for Danish Humanitarian Action 2010-2015, septembre 2009 ; Ministère Suédois des Affaires Étrangères, Saving lives and alleviating suffering. Policy for Sweden's Humanitarian Assistance 2010-2016, 2011.
- 59 Ministère Français des Affaires Étrangères, La stratégie humanitaire de la France pour 2012-2017, juillet 2012 ; Ministère Finlandais des Affaires Étrangères, Finland's Humanitarian Policy, octobre 2012 ; Voluntary Organisations in Cooperation in Emergencies (VOICE) The European Consensus on Humanitarian Aid : An NGO Perspective, May 2014.
- 60 Ministère Espagnol des Affaires Étrangères, Spanish Position on the Issues Emerging from the Regional Consultation in Europe and Others to the 2016 World Humanitarian Summit, mars 2015.
- 61 Document interne, INGO, Mai 2014, dans les dossiers de HERE.
- 62 Ingrid Macdonald, Angela Valenza, Tools for the Job : Supporting Principled Humanitarian Action, 2012
- 63 Sarah Bayne et Joanna Buckley, Towards principled humanitarian funding, Humanitarian Exchange Magazine, Numéro 61, mai 2014, disponible en ligne à : <http://odihpn.org/magazine/towards-%C2%91principled%C2%92-humanitarian-funding/>
- 64 OCDE, Towards Better Humanitarian Donorship, 12 Lessons from DAC Peer Reviews, OCDE, 2012, disponible en ligne à : <http://www.oecd.org/dac/peer-reviews/towardsbetterhumanitarianandonorship.htm>
- 65 Paul Harvey, Towards good humanitarian government. The role of the affected state in disaster response, HPG Policy Brief 37, 2009, disponible en ligne à : <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/5076.pdf>
- 66 Voluntary Organisations in Cooperation in Emergencies (VOICE), The European Consensus on Humanitarian Aid : An NGO Perspective, Bruxelles, 2014.
- 67 Ibid. p. 8.
- 68 DARA, HRI 2011. The Humanitarian Response Index. Addressing the Gender Challenge, 2011 ; Rachel Scott, "Imagining more effective humanitarian aid. A donor perspective", OECD Development Cooperation Working Paper 18, octobre 2014.
- 69 Selon le rapport 2015 du Global Humanitarian Assistance, ce sont : Les Etats-Unis, le Royaume Uni, l'Allemagne, la Suède, le Japon, l'Arabie Saoudite, le Canada, la Norvège et les Pays-Bas.
- 70 Development Initiatives, Global Humanitarian Assistance Report 2015, 2015. p. 76.
- 71 Development Initiatives, Non-DAC Donors and Humanitarian Aid, juillet 2011 ; Andrea Binder, Claudia Meier et Julia Steets, Humanitarian Assistance : Truly Universal ? A mapping study of non-western donors, GPPi Research Paper n. 12, Global Public Policy Institute, août 2010.
- 72 Sarah Bayne et Joanna Buckley, Towards 'principled' humanitarian funding, 2014.

- 73 OCDE, Towards Better Humanitarian Donorship: 12 Lessons from DAC peer reviews, 2012.
- 74 Lors d'une conférence de NRC et du CICR sur le dialogue entre États et humanitaires, intitulée 'Humanitarian principles in a changing world: still fit for purpose' le 2 juin 2014, les intervenants ont tous évoqué l'importance de la confiance.

# BIBLIOGRAPHIE

Abu-Sada, C. (ed.). (2012). *In the Eyes of Others : How People in Crises Perceive Humanitarian Aid*, Doctors Without Borders/Médecins Sans Frontières (MSF), Humanitarian Outcomes, et NYU Center on International Cooperation. Disponible en ligne à : <http://goo.gl/4mE5AF>

ACF-International (2013). *Les Principes Humanitaires en Situation de Conflit : Le Respect des Principes Humanitaires en Situation de Conflit Armé ou de Violence : l'Expérience d'ACF et son Positionnement*. Disponible en ligne à : <http://goo.gl/eYqHRa>

AECID et DARA. (2014). *Now or never : making humanitarian aid more effective*. Disponible en ligne à : [http://resources.daraint.org/hardtalk/aid\\_effectiveness.pdf](http://resources.daraint.org/hardtalk/aid_effectiveness.pdf)

Union Africaine, *Convention de l'Union Africaine sur la Protection et l'Assistance aux Personnes Déplacées en Afrique («Convention de Kampala»)*, 23 octobre 2009.

ATHA (Advanced Training Program on Humanitarian Action), (2015). *Humanitarian Principles*. Disponible en ligne à : <http://goo.gl/jnvQzN>

Baynes, S. et Buckley, J. (2014). *Towards 'principled' humanitarian funding*, Humanitarian Exchange Magazine, Numéro 61.

Binder, A. (2014). *The Shape and Sustainability of Turkey's Booming Humanitarian Assistance*, International Development Policy. Disponible en ligne à : <https://poldev.revues.org/1741>

Binder, A. Meier, C. et Steets, J. (2010). *"Humanitarian Assistance : Truly Universal ? A mapping study of non-western donors*, GPPi Research Paper n. 12, Global Public Policy Institute. Disponible en ligne à : [http://www.gppi.net/fileadmin/user\\_upload/media/pub/2010/Binder\\_Meier\\_Steets\\_\\_2010\\_\\_Truly\\_Universal\\_-\\_Mapping\\_Study\\_GPPi\\_RP\\_12.pdf](http://www.gppi.net/fileadmin/user_upload/media/pub/2010/Binder_Meier_Steets__2010__Truly_Universal_-_Mapping_Study_GPPi_RP_12.pdf)

Burnside, J. et al. (2014). *"Counter-terrorism Laws and Regulations : What Aid Agencies Need to Know*, Network Paper 79, Humanitarian Practice Network. Disponible en ligne à : <http://goo.gl/jOZlrx>

Croix Rouge britannique. (2012). *Croix Rouge libanaise et CICR, Principles in Action in Lebanon*. Disponible en ligne à : <http://www.redcross.org.uk/~media/BritishRedCross/Documents/Who%20we%20are/Principles%20in%20action%20in%20Lebanon.pdf>

Coalition Canadienne pour l'Élimination de la Pauvreté dans le Monde. (2009). *Canada's Humanitarian Donorship – a working paper*.

Currion, P. (2012). *STRENGTH IN NUMBERS : A Review Of NGO Coordination in the Field Case Study : South Sudan*. Case Study : South Sudan 1996-2010, Genève : ICVA. Disponible en ligne à : <https://goo.gl/MnTW75>

DARA. (2011). *HRI 2011. The Humanitarian Response Index. Addressing the Gender Challenge*.

DARA et HERE-Genève. (2014). *Addressing the perennial problems of disaster response. Background study for the Disaster Response Dialogue Conference, Manille, Philippines*. Disponible en ligne à : <http://here-geneva.ch/wp-content/uploads/2015/10/1425706789publication.pdf>

Department for Development Policy and the Ministry for Foreign Affairs. (2011). *Policy for Sweden's Humanitarian Assistance 2010–2016, Saving lives and alleviating suffering*. Disponible en ligne à : <http://www.government.se/contentassets/973d2ad8e99c41ea92b2326a2d5625d8/saving-lives-and-alleviating-suffering-policy-for-swedens-humanitarian-asistance-20102016>

Development Initiatives. (2015). Global Humanitarian Assistance Report 2015. Disponible en ligne à : [http://www.glob- alhumanitarianassistance.org/wp-content/uploads/2015/06/GHA-Report-2015\\_-Interactive\\_Online.pdf](http://www.glob- alhumanitarianassistance.org/wp-content/uploads/2015/06/GHA-Report-2015_-Interactive_Online.pdf)

Development Initiatives. (2011). Non-DAC Donors and Humanitarian Aid. Disponible en ligne à : <http://www.glo- balhumanitarianassistance.org/wp-content/uploads/2011/07/GHA-non-DAC-donors-humanitarian-aid1.pdf>

Egeland, J. Harmer,A. et Stoddard,A. (2011). To Stay and Deliver Good practice for humanitarian in complex security environments, OCHA. Disponible en ligne à : <https://goo.gl/Z64sAN>

Commission Européenne. (2007). Consensus Européen sur l'Aide Humanitaire. Disponible en ligne à : [http://ec.europa.eu/echo/who/humanitarian-aid-and-civil-protection/european-consensus\\_en](http://ec.europa.eu/echo/who/humanitarian-aid-and-civil-protection/european-consensus_en)

Foresti, M. Denney, L. et Metcalfe, V. (2011). Security, Humanitarian Action and Development, Briefing Paper 67, Overseas Development Institute. Disponible en ligne à : <http://goo.gl/LF4VHm>

Bureau Fédéral Allemand des Affaires Étrangères. (2012). Strategy of the German Federal Foreign Office for Humanitarian Aid Abroad. Disponible en ligne à : <http://www.alnap.org/resource/11471>

Grace, R. et Brooks, J. (2015). Humanitarian Action and the Politics of Transition : The Context of Colombia, White Paper Series, ATHA. Disponible en ligne à : <http://goo.gl/V5cmST>

Harvey, P. (2009). "Towards good humanitarian government. The role of the affected state in disaster response", HPG Policy Brief 37, September 2009. Disponible en ligne à : <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/5076.pdf>

High Level Panel on Humanitarian Financing. (2015). Too important to fail – addressing the humanitarian financial gap, Report to the Secretary-General. Disponible en ligne à : <http://goo.gl/0K3jlu>

Humanitarian Futures Programme. (2013). The Future of Non-Governmental Organisations in the Humanitarian Sector. Global Transformations and their Consequences. Disponible en ligne à : <http://www.humanitari- anfutures.org/wp-content/uploads/2013/09/The-Future-of-Humanitarian-NGOs-HFP-Discussion-Paper- Aug2013.pdf>

Humanitarian Outcomes. (2011). Aid Worker Security Report 2011. Spotlight on security for national aid workers : Issues and Perspectives. Disponible en ligne à : <https://aidworkersecurity.org/sites/default/files/Aid- WorkerSecurityReport2011.pdf>

Humanitarian Outcomes. (2014). Aid Worker Security Reports. Disponible en ligne à : <https://goo.gl/0sRLtZ>

Humanitarian Outcomes. (2015). Aid Worker Security Reports, disponible en ligne à : <https://goo.gl/ly7fYB>

Humanitarian Outcomes (2015 b). SAVE Programme, Preliminary Findings. Disponible en ligne à : <https://goo.gl/ exbcU8>

Humanitarian Policy Group. (2015). A new global humanitarianism. Integrated Programme Proposal avril 2015-mars 2017. Disponible en ligne à : <https://www.odi.org/projects/2790-hpg-integrated-programme-2015-17-new-global-humanitarianism>

Humanitarian Policy Group. (2003). HPG Briefing Note. Humanitarian Principles and the Conflict in Iraq. Disponible en ligne à : <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/4862.pdf>

CICR – Comité International de la Croix-Rouge. (1979). Les Principes Fondamentaux de la Croix-Rouge : Commentaire. Disponible en ligne à : <https://goo.gl/RQpWtK>

CICR. (2004). L'Occupation et le Droit International Humanitaire : Questions et Réponses. Disponible en ligne à : <https://www.icrc.org/eng/resources/documents/misc/634kfc.htm>

CICR. (2011). Le Droit Humanitaire et les Défis posés par les Conflits Armés Contemporains. Disponible en ligne à : <https://app.icrc.org/e-briefing/new-tech-modern-battlefield/media/documents/4-international-humanitarian-law-and-the-challenges-of-contemporary-armed-conflicts.pdf>

CICR. (2013). Dans un paysage changeant, l'action humanitaire

est-elle à la hauteur de la tâche ? Disponible en ligne à : <https://www.icrc.org/eng/resources/documents/article/editorial/02-04-humanitarian-action-yves-daccord.htm>

CICR. (2015). Stubborn Realities, Shared Humanity : History in the Service of Humanitarian Action, Genève : CICR. Disponible en ligne à : <https://goo.gl/lk5dtk>

IFRC - Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. (2005). Humanitarian Media Coverage in the Digital Age, World Disasters Report. Disponible en ligne à : <http://goo.gl/ZntOLH>

IFRC (2006). Statutes And Rules Of Procedure Of The International Red Cross And Red Crescent Movement, 1986, amended 1995 and 2006, <http://goo.gl/ZDFDXn>

Jackson, A. (2014 a). Humanitarian Negotiations with Armed Non-state Actors : Key Lessons from Afghanistan, Sudan and Somalia, Policy Brief 55, Humanitarian Policy Group, disponible en ligne à : <http://goo.gl/xEfaAI>

Jackson, A. (2014 b). Negotiating Perceptions : Al-Shabaab and Taliban Views of Aid Agencies, HPG Policy Brief 61, Humanitarian Policy Group. Disponible en ligne à : <http://goo.gl/o1h4DL>

Kahn, C. et Cunningham, A. (2013 a), Introduction to the Issue of State Sovereignty and Humanitarian Action, Disasters Vol. 37, Supplement 2, pp.S139-S150, disponible en ligne à : <http://goo.gl/NYRiaT>

Kahn, C. et Cunningham, A. (eds.) (2013 b). State Sovereignty and Humanitarian Action, Disasters Vol. 37,Supplément 2. Disponible en ligne à : <http://goo.gl/NYRiaT>

Labbe,J. (2015). "How do humanitarian principles support humanitarian effectiveness ?", On the Road to Istanbul ; How can the World Humanitarian Summit Make Humanitarian Response More Effective ? Genève : CHS Alliance. Disponible en ligne à : <http://goo.gl/QwfvFX>

Leader, N. (2000). The politics of principle : the principles of humanitarian action in practice, ODI/HPG. Disponible en ligne à : <https://www.odi.org/publications/252-politics-principles-humanitarian-action-practice>

Poole, L. (2014). Bridging the needs-based funding gap : NGO field perspectives, NRC. Disponible en ligne à : <https://www.nrc.no/globalassets/pdf/reports/bridging-the-needs-based-funding-gap.pdf>

Macdonald, I. et Valenza, A. (2012). Tools for the Job : Supporting Principled Humanitarian Action, NRC. Disponible en ligne à : <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/7835.pdf>

Mackintosh, K. (2000). The Principles of Humanitarian Action in International Humanitarian Law, HPG Report 5 : Overseas Development Institute, p.7. Disponible en ligne à : <http://goo.gl/anWoub>

Mackintosh, K. et Duplat, P. (2013). Study of the Impact of Donor Counter-Terrorism Measures on Principled Humanitarian Action, Genève : OCHA et NRC. Disponible en ligne à : <https://goo.gl/xy9rv5>

Maurer, P. (2014). Humanitarian Diplomacy and Principled Humanitarian Action, International Committee of the Red Cross (CICR).

Maurer, P. (2015). Humanitarian Perspectives on International Security in Times of Mutating Conflicts, Speech given at Geneva Centre for Peace and Security. Disponible en ligne à : <https://goo.gl/KDT20D>

McGoldrick, C. (2011). The future of Humanitarian Action : An ICRC Perspective, International Review of the Red Cross Vol. 93, Numéro 884, pp.965-991. Disponible en ligne à : <https://www.icrc.org/spa/assets/files/review/2011/irrc-884-mcgoldrick.pdf>

Médecins Sans Frontières (MSF). (2015). Rapport Financier 2014. Disponible en ligne à : <http://www.msf.org/en/international-financial-reports>

Minear, L. (1999). The Theory and Practice of Neutrality : Some thoughts on the Tensions, International Review of the Red Cross 833. Disponible en ligne à : <http://journals.cambridge.org/action/displayAbstract?fromPage=online&aid=6656724&fileId=S156077550009235X>

Ministère Danois des Affaires Étrangères. (2009). Strategy for Danish Humanitarian Action 2010-2015, septembre 2009. Disponible en ligne à : <https://drc.dk/media/1205132/strategy-for-danish-humanitarian-action-2010-15.pdf>

Ministère Français des Affaires Étrangères. (2012). La stratégie humanitaire de la France pour 2012-2017, juillet 2012. Disponible en ligne à : <http://www.diplomatie.gouv.fr/en/photos-publications-and-graphics/publications/article/french-humanitarian-strategy-2012>

Ministère Finlandais des Affaires Étrangères. (2012). Finland's Humanitarian Policy, October 2012. Disponible en ligne à : <http://formin.finland.fi/Public/default.aspx?contentid=101288&nodeid=15445&contentlan=2&culture=en-US>

Ministère Espagnol des Affaires Étrangères. (2015). Spanish Position on the Issues Emerging from the Regional Consultation in Europe and Others to the 2016 World Humanitarian Summit, mars 2015.

Ministère Suédois des Affaires Étrangères. (2011). Saving lives and alleviating suffering. Policy for Sweden's Humanitarian Assistance 2010-2016. Disponible en ligne à : <http://www.government.se/contentassets/973d2ad8e99c41ea92b2326a2d5625d8/saving-lives-and-alleviating-suffering-policy-for-swedens-humanitarian-assistance-20102016>

Mohamud, M. et Horst, C. (2015). New EU approach to Horn of Africa migration sets worrying precedent, African Arguments. Disponible en ligne à : <http://africanarguments.org/2015/04/16/new-eu-approach-to-horn-of-africa-migration-sets-worrying-precedent-by-maimuna-mohamud-and-dr-cindy-horst/>

NRC et al. (2011). The Humanitarian Crisis in Colombia Caused by the Armed Conflict. International Organisations Position Paper. Disponible en ligne à : <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Humanitarian%20Crisis%20in%20Colombia.pdf>

NRC-Norwegian Refugee Council (2015). Risk management toolkit in relation to counterterrorism measures, Genève. Disponible en ligne à : <http://goo.gl/TJA0Q1>

O'Callaghan, S. and Leach, L. (2012). Principles in Action : Lebanon, British Red Cross. Disponible en ligne à : <http://goo.gl/pNzArd>

OCHA – Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (2012). OCHA on Message : Humanitarian Principles. Disponible en ligne à : <https://goo.gl/CEuEvU>

OCHA (2014). South Sudan Humanitarian Response Plan 2015. Disponible en ligne à : <http://goo.gl/8JghXz>  
OCHA (2015). Nepal Earthquake Humanitarian Response – avril à septembre 2015. Disponible en ligne à : <http://reliefweb.int/report/nepal/nepal-earthquake-humanitarian-response-april-september-2015>  
OCHA (2016), Colombie. Disponible en ligne à : <http://www.unocha.org/ochain/2014-15/colombia>

OCHA (2016). Syria Crisis : Regional Overview : About the Crisis. Disponible en ligne à : <http://www.unocha.org/syrian-arab-republic/syria-country-profile/about-crisis>

OCHA (2016). Humanitarian Needs Overview : Syrian Arab Republic. Disponible en ligne à : <http://reliefweb.int/report/syrian-arab-republic/2016-humanitarian-needs-overview-syrian-arab-republic>

OCHA (2016), Humanitarian Response Plan : South Sudan 2015. Disponible en ligne à : <http://reliefweb.int/report/south-sudan/south-sudan-humanitarian-response-plan-2015>

OCHA/WEF. (2007). Guiding Principles for Public-Private Collaboration for Humanitarian Action. Disponible en ligne à : <http://goo.gl/6QL0QZ>

Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme. (2008). Human Rights, Terrorism and Counter-Terrorism, Fact Sheet no.32. Disponible en ligne à : <http://www.ohchr.org/Documents/Publications/Factsheet32EN.pdf>

OCDE. (2008). Concepts and Dilemmas of State Building in Fragile Situations. Disponible en ligne à : <http://www.oecd.org/development/governance-peace/conflictandfragility/docs/41100930.pdf>

OCDE. (2012). Towards Better Humanitarian Donorship : 12 Lessons from DAC peer reviews. Disponible en ligne à : <http://www.oecd.org/dac/peer-reviews/towardsbetterhumanitariandonorship.htm>

RCRCM. (2014). Concept for the 32nd International Conference of the Red Cross and Red Crescent, 8-10 décembre 2015, Genève, Suisse : Power of Humanity : the Fundamental Principles in Action. Disponible en ligne à : <http://goo.gl/ojWB43>

Royal Embassy of Saudi Arabia in Washington D.C. (2015). King Salman doubles humanitarian aid to Yemen to more than \$540 million, 13 mai 2015.

Scott, R. (2014). Imagining More Effective Humanitarian Aid : A Donor Perspective, Paris : OCDE. Disponible en ligne à : <http://goo.gl/IQfLgW>

Slim, H. (2015). Humanitarian Ethics, a guide to the morality of aid in war and disaster.

Swiss Federal Department of Foreign Affairs (FDFA). (2012). Swiss Agency for Development and Cooperation (SDC), The SDC Multilateral Humanitarian Aid Concept. Disponible en ligne à : [https://www.eda.admin.ch/content/dam/deza/en/documents/publikationen/Diverses/multilateral-aid-concept\\_EN.pdf](https://www.eda.admin.ch/content/dam/deza/en/documents/publikationen/Diverses/multilateral-aid-concept_EN.pdf)

Nations Unies (ONU). (2012). Report of the Secretary-General's Internal Review Panel on United Nations Actions in Sri Lanka, November 2012. Disponible en ligne à : [http://www.un.org/News/dh/infocus/Sri\\_Lanka/The\\_Internal\\_Review\\_Panel\\_report\\_on\\_Sri\\_Lanka.pdf](http://www.un.org/News/dh/infocus/Sri_Lanka/The_Internal_Review_Panel_report_on_Sri_Lanka.pdf)

ONU. (2015). Strengthening of the coordination of emergency humanitarian assistance of the United Nations - Report of the Secretary-General (A/70/77-E/2015/64), 17 avril 2015.

Assemblée Générale de l'ONU (AGNU). (2004). Résolution 58/114. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies (A/RES/58/114), 5 février 2004

Assemblée Générale de l'ONU (AGNU). (1991). Résolution 46/182. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence de l'Organisation des Nations Unies (A/RES/46/182), 19 février 1991

UN Humanitarian Country Team (2014). Strategic Response Plan: Colombia, 2015. Disponible en ligne à : <http://reliefweb.int/report/colombia/strategic-response-plan-srp-colombia-2015-enes>

PAM. (2015). South Sudan Access Constraints Map. Disponible en ligne à : <http://goo.gl/LTQ4Rf>

UNMEER. (2014). Ebola Virus Disease Outbreak Business Engagement Guide In-kind Donations and Direct Engagement. Disponible en ligne à : <http://goo.gl/MTXHif>

MINUSS. (2015). Flash Human Rights Report on the Escalation of Fighting in Greater Upper Nile, April/ May 2015, Released 30 June 2015. Disponible en ligne à : cf <http://goo.gl/uoxLDN>

U.S. Foreign Humanitarian Assistance. (2014). Joint Publication 3-29. Disponible en ligne à : [http://www.dtic.mil/doctrine/new\\_pubs/jp3\\_29.pdf](http://www.dtic.mil/doctrine/new_pubs/jp3_29.pdf)

Voluntary Organisations in Cooperation in Emergencies (VOICE). (2014). Consensus Européen sur l'Aide Humanitaire : An NGO Perspective, Bruxelles, 2014, disponible en ligne à : [https://www.eu-cord.org/2015/wp-content/uploads/2015/02/study\\_consensus\\_humanitarian\\_aid.pdf](https://www.eu-cord.org/2015/wp-content/uploads/2015/02/study_consensus_humanitarian_aid.pdf)

Walker, P. et Maxwell, D. (2009). Shaping the Humanitarian World.

Williamson, J. (2011). Using humanitarian aid to 'win hearts and minds' : a costly failure ?, International Review of the Red Cross, volume 93, numéro 884. Disponible en ligne à : <https://www.icrc.org/eng/assets/files/review/2011/irrc-884-williamson.pdf>

Secrétariat du Sommet Humanitaire Mondial. (2015). Restoring Humanity : Synthesis of the Consultation Process for the World Humanitarian Summit, New York : United Nations. Disponible en ligne à : <https://goo.gl/5VMsZa>

Zyck, S. et Kent, R. (2014). Humanitarian crisis, emergency preparedness and response : the role of business and the private sector – Rapport Final, Londres : ODI. Disponible en ligne à : <http://goo.gl/zJs4Wm>





